

vendredi 28 février 2014

ZP BRAINE L'ALLEUD (5273)

***Plan Zonal de Sécurité
2014-2017***

Colophon

Pour la police locale

Stéphane VANHAEREN, Commissaire Divisionnaire,
en sa qualité de Chef de Corps

Michel BUCHELOT, Commissaire - Département "Opérationnel"

Michel NANIOT, Commissaire - Département "Proximité"

Pierre DESMEDT, Commissaire - Département "Recherches locales"

Muriel Fauconnier, Commissaire en retraite - Département "Recherches locale"

Michel ROELAND, Commissaire - Département "Circulation - police administrative"

Thibault RONVAL, Inspecteur principal - Département "Circulation - opérations orientées"

Didier MOLRON, Commissaire - Département "Logistique et Carrefour des Informations
Zonales (CIZ)

Guy HEYMANN, Commissaire en retraite - Département "Ressources Humaines"

Alessandro MOSCHINI, Commissaire de Police - Département "Ressources Humaines"

Karin MARIQUE - Collaboratrice civile - Service d'Assistance Policier aux Victimes et
Techno-Prévention

Vicky PIERIDIS - Collaboratrice civile - Secrétariat Chef de Corps et Service Interne de la
Politique de Prévention au Travail

Tous ces collaborateurs participent à la récolte des données nécessaires pour la rédaction
des rapports annuels d'activités orientées par la "Politique policière déterminée par nos
autorités"

L'ensemble des collaborateurs de la zone de police de Braine-l'Alleud pour leur travail au
quotidien, lequel est encodé sous toutes les formes possibles et imaginables afin de pouvoir
déterminer la "meilleure politique policière"

Pour la police fédérale

Daniel DERIDDER, Commissaire Divisionnaire,
en sa qualité de Directeur coordinateur de Nivelles

Jean-Luc NOEL, Commissaire Divisionnaire,
en sa qualité de Directeur judiciaire de Nivelles

Olivier MALISOUX, Commissaire DCA Nivelles en qualité de d'officier de la Politique et de la
Gestion

Nathalie MENIL, Commissaire - Chef de service du Carrefour des Informations
d'Arrondissement (CIA)

Patrizia KLINCKHAMERS, Chef de service CGO - gestion des données, pour la diffusion des
différentes statistiques nationales, provinciales et locales

Murielle HANCQ, analyste stratégique DCA Nivelles, pour les données chiffrées et l'analyse
interprétative des données CGO

TABLE DES MATIERES

<u>Colophon</u>	2
<u>Table des matières</u>	3
<u>Introduction</u>	4
Préface	5
Avis au lecteur	6
<u>Chapitre 1 : Mission -Vision - Valeurs</u>	7
1.1.Leçons à tirer du plan précédent.....	8
1.2.Les parties prenantes et leurs attentes.....	8
1.3.Mission - Vision - Valeurs	9
<u>Chapitre 2 : Scanning & Analyse</u>	10
2.1.Leçons à tirer du plan précédent.....	11
2.2.Description socio-économique et démographique de la zone	11
2.3.Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	13
2.4.Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes	21
2.5.Déploiement du corps de police.....	23
2.6.Image du service policier et de son fonctionnement	25
2.7.Coopération	40
2.8.Synthèse de l'affectation de la capacité.....	42
<u>Chapitre 3 : Les objectifs stratégiques</u>	43
3.1.Les objectifs stratégiques précédents - Evaluation et leçons à tirer.....	44
3.2.Les objectifs stratégiques 2014-2017.....	51
<u>Chapitre 4 : Politique de communication</u>	58
4.1.Communication externe	59
4.2.Communication interne.....	60
<u>Chapitre 5 : Approbation du Plan</u>	61
5.1.Améliorer et innover.....	62
5.2.Approbation	63
<u>Chapitre 6: Plans d'Action et Projets</u>	64
<u>Liste de ditribution</u>	65
<u>Bibliographie et annexes</u>	66

INTRODUCTION

Préface

Assez bizarrement, si chaque journée compte 24 heures et, chaque année comprend 365 jours, il y a des périodes de la vie qui paraissent plus longues que d'autres.

Combien de fois, n'entendons-nous pas dire nos «seniors » que les années d'enfance et en particulier les années scolaires duraient une éternité contrairement à celles de la vie «professionnelle ».

Il s'agit peut être d'un signe positif puisque le temps «semble tourner plus vite » lorsque l'individu ne s'ennuie pas.

Dans le métier de policier, quelle que soit la fonction exercée, le temps file à la vitesse éclair car il est vrai, personne n'a le temps de s'ennuyer.

Il y a toujours des défis à relever, parfois ponctuels en fonction de l'actualité, car il faut bien reconnaître que la société réagit de plus en plus en fonction de l'instantané voire de l'émotionnel.

Pourtant, les résultats «tangibles » ne peuvent être perçus qu'en fonction d'une évaluation portant sur un délai «plus long » que l'immédiat.

S'il est évident que des mesures ponctuelles, par définition réactives à l'un ou l'autre événement auquel il faut faire d'urgence car le «client » le réclame, «l'organisation » et toutes les parties prenantes ont tout intérêt à travailler ensemble et de façon pro active.

Gouverner c'est prévoir et tirer les leçons du passé, voilà 2 adages qui sont de circonstances dans le contexte de rédaction d'un plan de sécurité.

De façon générale, si depuis la réforme des polices, une nette amélioration s'est manifestée dans les faits enregistrés dans les différents phénomènes, force est de constater que cette diminution s'essouffle et que le baromètre stagne voire plus inquiétant, la température à tendance à augmenter notamment en degré de «violence ».

Qu'est-ce qui pourrait expliquer ce changement de cap ?

Un grain de sable peut rapidement gripper la machine.

Dans une société de plus en plus globalisée, ce même grain de sable grippera rapidement une machine... qui fonctionne à l'échelle internationale.

La crise financière a démarré aux États-Unis et s'est répandue en Europe et en Asie.

La monnaie européenne a dégringolé et les deniers publics ont été rongés par une récession économique.

La diminution de l'activité économique a frappé en plein cœur le marché du travail et fragilisé les plus faibles ainsi qu'une partie de la «classe moyenne ».

Ajoutons à cela le conflit interminable du Moyen-Orient et l'instabilité politique grandissante en Afrique et, vous obtenez un monde qui perd confiance, des êtres humains qui perdent espoir et franchissent le pas de la délinquance.

Ce plan n'a pas la prétention de tout résoudre, car si la chaîne de sécurité rassemble des maillons bien huilés formés par les citoyens, les services de police ainsi que des autorités administratives et judiciaires ; la chaîne manque encore de maillons pour répondre totalement à une approche intégrale et intégrée.

Voici 11 ans, la première expérience de rédaction d'un Plan Zonal de Sécurité a germé au niveau fédéral, afin de concilier priorités fédérales et locales.

Depuis lors, des programmes font l'objet d'une approche européenne à l'instar des objectifs fixés en matière de sécurité routière et plus précisément le nombre de victimes de la route.

Prévoir nos 4 années à venir en matière de sécurité, ne serait-ce pas non plus un petit peu visualiser notre monde «globalisé » des 4 années à venir ?

Avis au lecteur

La police est un service public, c'est-à-dire une organisation au service de tous les citoyens, avec la particularité qu'elle opère 24 heures 24, les 365 jours de l'année.

Si à une certaine époque, *un service public* devait finalement peu rendre compte sur son mode de gestion, car l'Etat couvrait "les pertes", cette manière de travailler appartient définitivement au passé.

Dans toutes les organisations, qu'elles aient un caractère commercial ou non, les mots d'ordre sont *transparence et rendre-compte*.

Dans nos activités quotidiennes, "la règle générale" précitée est devenue tellement "automatique" qu'elle ne constitue plus un frein à la "motivation" mais au contraire un défi!

Les "*moyens*" n'étant pas "*illimités*" et le devoir d'être en permanence efficace *dans les domaines prioritaires* relevant de la compétence policière, nous incite naturellement à être le *plus efficient possible dans les moyens utilisés via la recherche de synergies nouvelles entre services internes et externes, via une amélioration des collaborateurs et des processus*.

Aussi, ce document, vise à faire un arrêt, un bilan de la politique policière menée... les 5 années écoulées, avec des évaluations intermédiaires annuelles, en examinant ce qui a été réalisé, avec quels moyens et de quelle manière, tout en fixant les priorités internes et externes des 4 années à venir avec le meilleur compromis efficacité et efficience.

Il est utile de sensibiliser chaque lecteur au fait que le PZS précèdent, contrairement au cycle habituel de 4 années, lequel est rédigé en continuité du Plan National de Sécurité (PNS), a été prolongé "manu militari" quelques semaines avant les élections communales d'octobre 2012.

Cette décision tout à fait compréhensible, car elle vise à respecter le choix des électeurs sur le plan communal et par définition les nouvelles initiatives locales des majorités et bourgmestres désignés lors du scrutin, n'a toutefois pas été évidente à gérer dans la collecte des informations auprès des diverses parties prenantes.

De nombreuses zones, et c'était notre cas, étaient prêtes pour déposer leur PZS 2013-2016...lorsqu'il fallut recommencer l'exercice décalé d'un an et réadapter tous les chiffres en y incluant l'année 2012.

Ayant perdu en cours de route le partenaire CGL-X, service fédéral susceptible de nous alimenter au niveau de certaines données et de nous accompagner dans la rédaction de ce document, la tâche fut d'autant plus ardue.

Si nous ne mettons pas en doute l'utilité d'un PZS, guide de la politique policière locale, en d'autres termes, le cap à tenir les 4 années à venir...il est aussi utile de sensibiliser nos décideurs politiques, que les capacités engagées et réengagées (le temps consacré à cette tâche) pour la bonne présentation de ce document ne sont par définition pas "visibles en rue".

Or tout le monde demande et réclame du "bleu en rue"...

CHAPITRE 1

MISSION – VISION - VALEURS

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Dans la déclaration «*Mission - Vision - Valeurs* » du PZS 2009-2012, il est fait état des points suivants :

- Les 6 fonctionnalités de base dans un esprit orienté vers la police de communauté ;
- La vision d'une organisation, transparente, motivante, qui répond aux besoins et attentes des parties prenantes. Une organisation qui assure la sécurité tout en favorisant le développement harmonieux de notre société ;
- Des valeurs inspirées par la déontologie policière comme la disponibilité, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et la dignité de la fonction.

Au terme de ce cycle, nous constatons que :

- Notre organisation a répondu aux 6 fonctionnalités initiales et a implémenté en cours d'exercice la 7^{ième} fonctionnalité prévue par l'A.R. du 16/10/2009 (Circulation) ;
- L'analyse stratégique et opérationnelle s'est sensiblement améliorée grâce à l'appui fédéral via les baromètres de la criminalité et de la sécurité routière lesquelles permettent d'adapter bien plus rapidement la politique policière et favorise la recherche de qualité ;
- Cette analyse renforce le «partenariat » entre les «parties prenantes » au bénéfice du client ;
- L'analyse facilite la communication envers toutes les parties prenantes, tant en interne qu'en externe, et favorise la «transparence ».

1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

Les attentes des autorités et parties prenantes sont reprises au point 2.4.

1.3. Mission – Vision - Valeurs

- **Mission**

La police locale de Braine-l'Alleud est une police de 1^{er} ligne dont la mission est de remplir les 7 fonctionnalités de base, dans un esprit de «police orientée vers la communauté» dans les domaines de la police judiciaire et/ou administrative

- **Vision**

Notre organisation remplira sa mission en s'inscrivant dans :

- La politique policière dessinée par les diverses autorités judiciaires et administratives sur les plans fédéral et local ;
- L'analyse permanente du suivi accordé aux priorités policières ;
- La qualité de la circulation de l'information policière ;
- La flexibilité et la disponibilité de service ;
- La recherche permanente d'amélioration dans l'approche des phénomènes ;
- Le recours aux partenariats internes et externes ;
- La transparence via une communication interne et externe de qualité ;
- La formation continuée du personnel.

- **Valeurs**

Outre les valeurs reprises dans le code de déontologie policière, les membres de la police locale de Braine-l'Alleud seront guidés dans leurs actions par les valeurs reprises dans l'acronyme **POLICE** faisant référence à :

P Proximité : Nos efforts seront consacrés au maintien et au renforcement d'une police de proximité au travers de l'ensemble de nos services et départements qui oeuvrent quotidiennement à la réalisation de nos sept fonctionnalités de base

O Objectivité dans les contacts avec l'ensemble des parties prenantes.

L Légalité des processus policier mis en oeuvre

I Implication Capable : Nous stimulons chez nos collaborateurs l'implication capable en leur confiant des projets et en leur permettant de développer quotidiennement un travail de qualité dans lequel ils se reconnaissent et sont reconnus

E Engagement moral permanent de l'ensemble des collaborateurs dans les valeurs décrites

CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Par le passé, nous avons toujours bénéficié d'un excellent appui « statistique » interne tant sur le plan des phénomènes de délinquance, via notre Carrefour d'Information Zonal (CIZ), que l'aspect « sécurité routière », via notre cellule circulation routière laquelle s'est développée sur le plan opérationnel grâce à l'apport financier des Conventions de Sécurité Routière et l'officialisation du « roulage » en qualité de 7^{ème} fonctionnalité.

La transmission mensuelle, du fédéral vers le local, d'analyses statistiques (baromètres de la criminalité et de la sécurité routière) alimentées de façon uniforme et maniant des critères standardisés permet à la fois une meilleure visualisation de la situation de terrain et une approche accélérée et adaptée à la mutation constatée des phénomènes.

Le renforcement du CIA et les accès accordés à ces collaborateurs au système ISLP améliore la circulation de l'information via les CRJ (compte-rendu journalier de chaque zone de police) et permet une mise en synergie des informations arrondissementales et locales lors des briefings quotidiens au personnel.

L'intégration du personnel et des diverses composantes opérationnelles de la zone de police en un même bâtiment fin 2008 a permis un décloisonnement du SLR par rapport aux autres services. Notre commissariat est de surcroît situé en plein centre-ville et aux abords des quais de la gare locale, point d'arrêt obligé en Brabant wallon des trains IC/IR de la ligne 124 – Bruxelles – Charleroi. (Voir 1.5. – Violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par les bandes urbaines)

Malgré les difficultés structurelles de recrutement (diminution suite restriction budgétaire fédérale + proximité de la région bruxelloise), l'autorité communale s'inscrit dans une politique d'ouverture d'emplois lors de chaque cycle de mobilité qui se traduit, depuis 2011, par une augmentation constante de la capacité disponible.

2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

Description générale

La zone de police de Braine-l'Alleud couvre le territoire des communes fusionnées de Braine-l'Alleud, Lillois, Ophain et Bois-Seigneur-Isaac.

Ce territoire s'étale sur 5.211 ha et compte 38.800 habitants, ce qui en fait la commune la plus peuplée de la province du Brabant wallon.

L'entité est limitrophe avec les villes de Nivelles et de Genappe ainsi que les communes de Lasne, Waterloo, Rhode St Genèse, Beersel, Hal, Braine-le-Château et Ittre.

La zone est située à mi-chemin de deux grandes agglomérations : Bruxelles et Charleroi.

Considérée comme « commune aisée » (données SPF Economie: 56ième position sur 589 communes au niveau de revenu moyen net par habitant)*, souvent appelée « ville à la campagne » (données SPF Economie : 70% de parcelles non bâties)*, Braine-l'Alleud a vu gonfler sa population les 20 dernières années par l'exode « bruxellois ». De nombreux habitants sont venus chercher les avantages d'un environnement campagnard tout en y conservant les avantages d'une « ville » en ce qui concerne les activités.

*Voir annexes - point 23 - SPF Economie DG Statistique et et information économique - site internet - données relatives à la commune de Braine-l'Alleud consultables sur www.spfeconomie.be.

C'est ainsi que nous retenons :

Au niveau économique :

- Un zoning artisanal en développement constant ;
- Un zoning industriel en partie situé sur Braine-le-Château, comprenant les installations des usines UCB, entreprise reprise dans le plan SEVESO ;
- Le centre ville comprend une centaine de commerces dont des grandes surfaces ;
- Un pôle économique en pleine extension situé en bordure du Ring dénommé le «Parc de l'Alliance» abritant des entreprises de pointe du tertiaire : BRISTOL-MEYERS-SCHUBB (pharmacie – en abrégé BMS) – EUROCLEAR (centre boursier mondial), BAXTER, BELGA Films, Peugeot - Citroën Bénélux, etc.
- Un complexe cinématographique de douze salles de projection «IMAGIBRAINE», etc.

De façon générale, le secteur pharmaceutique est particulièrement bien représenté sur le territoire.

Au niveau culturel et sportif :

- Un complexe sportif (stade G.REIFF) permettant aux citoyens d'y exercer de nombreuses disciplines ;
- Le pôle touristique constitué par le site de la «Bataille de Waterloo» dont la fameuse butte du lion qui est située sur le territoire de la commune. Ce site attire 300.000 visiteurs/an et un vaste chantier de revalorisation est planifié dans les années à venir. Ce lieu a également constitué un attrait, lors du précédent exercice du PZS, pour les militants flamingants, lesquels en ont fait un symbole et un objectif lors de leurs manifestations revendicatives pour une Flandre indépendante ;
- Un méga dancing «le B-Club» (anciennement «La Doulingue) dont le pôle des loisirs s'est développé par une salle de jeux, une salle de spectacles «l'Acte 3», des restaurants, tout récemment un «golf nocturne couvert» et un projet de salle pour «paint-ball».

Au niveau médical

- La clinique locale de Braine-l'Alleud (CHIREC) comprenant 220 lits ;
- La clinique psychiatrique du «Domaine» - extension de l'ULB Erasme, qui sollicite régulièrement nos services pour des fugues de patients. Ces disparitions sont systématiquement considérées comme «inquiétantes» du point de vue judiciaire, vu le traitement médical des personnes ;
- L'accueil en atelier protégé au sein du «Village n°1 Reine Fabiola» sis à Ophain, dont les activités économiques ne cessent de s'étendre offrant aux moins valides une activité professionnelle avec pour conséquence que lors des fugues, les mêmes mesures judiciaires de «disparitions inquiétantes» sont d'application.

Au niveau de la mobilité

Braine-l'Alleud est une ville de transit par la présence de la gare SNCB laquelle recense 12.000 navetteurs/jour. La ligne ferroviaire 124 - Bruxelles – Charleroi, considérée comme ligne à risques (agressions en général ainsi qu'à l'égard du personnel), offre de nombreux arrêts en gare de Braine-l'Alleud.

Dans un avenir proche, cette infrastructure se verra développer par une troisième ligne destinée au futur RER ainsi qu'une réaffectation de la gare de Lillois en arrêt RER complété par 2 arrêts supplémentaires (Alliance – Bara).

Sur le même site se trouve aussi la «gare» des TEC dont les autobus prennent la direction de Tubize, Waterloo, Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Wavre, Nivelles

Plusieurs axes routiers importants traversent la zone :

- Le Ring Ouest de Bruxelles ;
- Les routes régionales RN 5, RN 27 et RN 28 ;

- Les chaussées de Tubize et d'Alseberg, anciennes voiries provinciales, devenues communales au cours du PZS écoulé.

Nous terminerons cet exposé non exhaustif en soulignant :

- La présence de 6.500 élèves du réseau secondaire dont les établissements sont installés dans le centre. Les jeunes génèrent des déplacements via les transports en commun (TEC et SNCB) mais se déplacent aussi en voitures ainsi qu'avec des engins à moteurs à deux roues ;
- L'adoption et l'approbation d'un plan de mobilité commun avec la commune de Waterloo, auquel le service technique de circulation a apporté son expertise technique.

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

Criminalité :

GLOBALE:

Année	2009	2010	2011	2012
nombre de délits	2.911	2.740	2.916	3.000

Source: Baromètre de la criminalité - CGO - chiffres clôturés au 21/6/2013 - repris dans les rapports annuels 2009 à 2012 - voir annexes - point 1

Les vols toutes formes confondues:

Année	2009	2010	2011	2012
Vol avec circ. aggr.	617	599	551	626
Vol sans circ. aggr.	517	446	531	455
Extorsion	10	11	10	16
Vol non spécifié	9	7	5	2
Total	1.153	1.063	1.097	1.099

Source: Baromètre de la Criminalité - CGO - repris dans annexes - point 1- rapports annuels 2009 à 2012

Les cambriolages:

Année	2009	2010	2011	2012
Cambriolages (au sens large y compris les dépendances)	313	311	267	394
Cambriolage dans entreprises et commerces	58	52	48	51

Source: Baromètre de la Criminalité - CGO - repris dans annexes - point 1 - rapports annuels 2009 à 2012 + point 19 : analyse stratégique DCA Nivelles - cambriolages dans les habitations

De façon générale, la délinquance demeure stable dans les chiffres tout en constatant et nous le développerons de façon plus détaillée au point 3.1.1. du présent document, l'année 2012 fut tout à fait particulière sur le plan du phénomène des "**cambriolages**" qui a connu une hausse encore plus spectaculaire en Brabant wallon que l'augmentation moyenne nationale . Dans notre zone de police, cette tendance regrettable s'est manifestée dès le second semestre 2011 et s'est poursuivie en 2012.

Ce phénomène des cambriolages explique largement à lui seul l'augmentation globale de la délinquance enregistrée est est développée au point 3.1.1.

Les faits commis avec "violence"

Année	2009	2010	2011	2012
Vol à main armée (VMA)	18 (9 commerces)*	11 (2 commerces)*	18 (3 commerces)*	19 (7 commerces)*
Vol avec violence	38	29	31	35
Sac-jacking	1	0	0	0
Arrachage de sac	7	1	4	2
Homicide	2	1	2	3
car-jacking	2	2	4	1
home-jacking	0	1	0	0

Source: Baromètre de la criminalité CGO - repris dans annexes - point 1 - rapports annuels 2009 à 2012 + point 13 - analyse stratégique DCA Nivelles - Vols à main armée dans l'arrondissement

Dans les priorités judiciaires de Monsieur le Procureur du Roi à Nivelles (circulaire "approche des faits graves et violents de 2003"), tous les délits et crimes commis avec **violence** connaissent dans la majorité des cas une stagnation voire une diminution.

Le taux moyen d'élucidation* dans les VMA approche les 50% dans notre arrondissement et s'élève même à près de 80% pour notre zone. Ainsi en 2012, sur les 19 faits de VMA enregistrés, 18 ont été perpétrés lors du premier semestre et 1/3 était imputable à un seul et même individu lequel a été identifié avec le concours de l'émission télévisée "Affaires non élucidées". Si les premières constatations sont effectuées par le service d'intervention, le relais est immédiatement assuré par l'équipe de garde de la Section Locale de Recherche et en étroite collaboration, selon les instructions du magistrat de garde, avec la Police Judiciaire Fédérale de Nivelles.

*Source: Annexes - point 13 analyse stratégique DCA Nivelles - phénomène VMA sur base des chiffres BNG

Les autres vols

Année	2009	2010	2011	2012
Vol de voiture	44	43	42	26
Vol dans voiture	201	209	174	181
Vol de moto	9	6	8	2
Vol type garage	12	7	5	3
Vol de cyclomoteur	9	16	11	5
Vol de vélo	45	17	38	29
Vol à la tire	66	45	52	64
Vol à l'étalage	54	39	47	56
Vol par ruse	17	18	23	29
Vol de métaux	2	5	17	3
Vol sur les chantiers	22	11	19	8

Source: Baromètre de la criminalité CGO -annexes - point 1 - rapports annuels 2009 à 2012

Commentaires :

- Les vols de voiture connaissent une diminution sérieuse en 2012, sans que nous puissions en donner une explication objective;
- Les vols dans voiture sont principalement caractérisés par des vols de documents de bord de voitures de marque française;
- Les vols de moto : chiffre tellement bas qu'il ne nécessite aucun commentaire;
- Les vols type garage: diminution sensible au même titre que les vols de voiture en "général";
- Les vols de cyclomoteur : le chiffre est bas par rapport au nombre d'engins utilisés par la population estudiantine;
- Les vols de vélo : Les "pic" de 2009 et 2011 s'expliquent respectivement par des vols commis aux abords de la gare (auteur algérien interpellé) et des vols commis sur le parking du Collège Cardinal Mercier - établissement qui a été sensibilisé par nos services et a revu le lieu d'entreposage;
- Les vols à la tire : phénomène essentiellement constaté lors des jours de marché (vendredi et dimanche) ainsi que dans les diverses surfaces commerciales. Des actions de prévention, via la diffusion de dépliants "préventifs" sont régulièrement opérés au même titre que la mise sur pied de patrouilles pédestres orientées tant en tenue bourgeoise qu'en uniforme;
- Les vols à l'étalage: ils se concentrent à une large majorité au sein d'une enseigne: le MEDIA MARKT et par définition le butin est constitué d'appareils multimédia;
- Les vols par ruse: phénomène en progression ayant entraîné une campagne de sensibilisation durant 2 journées en juin 2012 à destination des séniors et une participation de près de 1000 personnes;
- Vols de métaux et chantiers: ceux-ci sont "réduits considérant les nombreuses nouvelles constructions et le chantier du RER traversant notre zone sur plusieurs kilomètres.

Les fraudes

Année	2009	2010	2011	2012
Escroquerie	47	39	38	62
Abus de confiance	31	33	38	24
Grivèlerie	4	15	22	15

Source: Baromètre de la sécurité CGO - annexes - rapports annuels de 2009 à 2012

Commentaires :

- Les escroqueries, principalement par voie informatique au sein du domicile des particuliers, connaissent une augmentation par la "vulgarisation" de l'informatique; (voir aussi à ce sujet - annexes - point 15 - analyse stratégique DCA Nivelles - "Criminalité informatique")
- Les abus de confiance : De l'analyse locale, il s'agit soit de véhicules loués "non restitués" soit de différends entre citoyens ;
- Grivèlerie: De l'analyse locale, le phénomène semble être en augmentation tout en précisant que certaines plaintes "pénales" sont susceptibles de couvrir de "simples erreurs de manipulation techniques" et par définition se soldent par un remboursement de la dette.

Les coups et blessures

Année	2009	2010	2011	2012
Coups et blessures	231	239	227	180

Source: Baromètre de la criminalité CGO - annexes - point 1 - rapports annuels 2009 à 2012 -

Commentaires :

- Le nombre est en nette diminution en 2012 et est attribuable à une météo maussade ayant limité les attroupements sur la voie publique. (Voir à ce sujet - annexes - point 22 - contextualisation des chiffres de la criminalité - SPF Intérieur)

Vandalisme + dégradations de voiture

Année	2009	2010	2011	2012
Vandalisme	357	329	359	300
Dég. voiture	202	191	222	181

Commentaires :

- La situation demeure stable en chiffres absolus et de l'analyse locale, ces faits sont soit purement gratuits, soit s'insèrent dans des conflits de voisinage et/ou de différends de couple/familiaux.

Les Stupéfiants

Année	2009	2010	2011	2012
Détention et usage	107	75	114	112
Commerce	19	14	19	20
Import / export	10	11	26	9
Autres	2	5	7	10
Fabrication	1	2	7	1
Total	140	107	173	152

Commentaires :

- Ce phénomène est développé au point 3.1.1 du présent document et avait été retenu comme priorité lors de l'exercice précédent. Nous renvoyons le lecteur à cette partie commentée avec précisions des sources.

La violence intra familiale et la violence contre les femmes

VIF dans le couple	2009	2010	2011	2012
Physique	60	61	54	61
Sexuelle	2	0	0	2
Psychique	64	51	57	37
Économique	2	4	9	6

Source : Baromètre de la criminalité - BNG - repris dans les rapports annuels 2009 à 2012- annexe 1

Intervention du SAPV	2009	2010	2011	2012
	89	65	99	76

Source : Rapports annuels de la zone de police 2009 à 2012- annexe 1 - Service Assistance aux Victimes -

Le phénomène fait l'objet d'une approche spécifique et intégrée depuis la publication de la circulaire du Collège des Procureurs généraux 4/2006.

Notre zone de police a dégagé, sur base du volontariat, un fonctionnaire OPJ/APR en qualité de personne de référence dans ce domaine tout en assurant ses missions régulières.

Il s'agit d'un travail d'équipe avec la collaboratrice du Service d'Assistance Policière aux Victimes, comme les statistiques le témoignent.

Si nécessaire, il est fait appel au partenariat externe avec des maisons d'accueil pour les victimes ou les auteurs.

Les violences contre les fonctionnaires de police

Dans cette partie nous allons présenter les chiffres relatifs aux phénomènes dont les policiers sont victimes et pour lesquels un PV a été établi (indice 41).

Nombre de procès verbaux avec l'indice 41 entre les années 2009 et 2012*.

Année	2009	2010	2011	2012
PV initiaux indiciés "41"	37	45	50	52

*Source ISLP zone de police 5273 Braine-l'Alleud

Nombre de qualifications par catégorie de faits**

Année	2009	2010	2011	2012
Coups à police	5	4	5	3
Rebellions armées	0	3	1	3
Rebellions non armées	27	25	23	17
Outrages	18	31	33	37

**Source ISLP zone de police 5273 Braine-l'Alleud. NB : Certains PV portent plusieurs qualifications, ce qui explique la différence entre le nombre de PV avec l'indice 41 et le nombre total de qualifications reprises dans les PV année par année.

Conséquences sur l'engagement du personnel (source SIPP)

Année	2009	2010	2011	2012
n°d'A.T. suite à des "41"	4	10	12	9
Jours d'ITT dus à des 41	106	126	116	164

Accident du travail en général

Année	2009	2010	2011	2012
Nombre d"AT/an	4	14	15	10
Nombre d'ITT par an	106	179	158	173

Commentaires :

Si nous constatons que le nombre de PV indiciés 41 a effectivement augmenté entre 2009 et 2012, c'est surtout en raison de l'augmentation du nombre de PV rédigés pour outrages. Notons que les membres de notre personnel ont été sensibilisés à la nécessité de rédiger des PV lorsque les propos qui leur sont tenus constituent manifestement un outrage.

Il est déterminant de constater que

- 81 % des accidents du travail sont occasionnés dans le cadre de rébellion à l'égard de nos policiers.
- 83 % des ITT occasionnées suite à un accident du travail le sont en raison de rebellions.

Sécurité routière

Ce point ayant été retenu comme prioritaire, nous le développerons au point 3.1.1. en constatant que le développement et surtout l'augmentation de la capacité opérationnelle affectée à ce qui est devenu, depuis le dernier PZS, la 7ième fonctionnalité de la police locale, marque une empreinte positive tant en ce qui concerne le nombre d'accidents, que la gravité des blessures encourues par les usagers de la route.

Nuisances sociales (ordre public)

Ce point ayant également été retenu comme priorité lors du PZS précédent, nous renvoyons le lecteur au point 3.1. en constatant qu'en collaboration avec Monsieur le Bourgmestre, nos services de police ont été les précurseurs dans la prise et l'application effective d'arrêtés de police *interdisant* à

des auteurs de trouble identifiés par les services de police, de se réunir en des points stratégiques de la commune (gare de Braine-l'Alleud, parc du centre situé à proximité de la gare) durant la période estivale 2011* à des moments bien précis. Ces mesures visaient des objectifs de bon ordre public, de sécurité dans les transports en commun, de diminution de la violence dans l'espace public (bagarres) et de respect de la tranquillité nocturne.

De même, toujours en collaboration avec Monsieur le Bourgmestre, plusieurs établissements (débits de boissons) se sont vus imposer une limitation de la durée de l'exploitation dans un objectif de tranquillité publique.

Dans un cas bien précis, via l'approche concertée autorités administrative et judiciaire, un établissement a été fermé pour une durée de 3 mois sur base de la loi réprimant le trafic des stupéfiants.

In fine, sur proposition de la police locale, le Conseil communal a adopté une ordonnance communale* réglementant l'exercice des magasins de nuit et limitant par la même occasion fortement les activités nocturnes de ces établissements et transformé en sanction administrative communale, certains agissements tels que les chiens non tenus en laisse, la divagation d'animaux et l'abandon de petits déchets sur la voie publique.

*Annexes - voir point 1 - rapport annuel 2011 - ordre public/sécurité publique plateau de la gare

Gestion négociée de l'espace public (ordre public)

Sans la moindre chronologie avec la publication de la circulaire ministérielle CP 4 relative à la gestion négociée de l'espace public, nous constatons qu'une collaboration administration communale/ police locale a permis d'échafauder une procédure administrative transversale administration communale (services Travaux)/cabinet du bourgmestre/service incendie et police locale pour tous les événements locaux d'une certaine ampleur entraînant une occupation de la voie publique, avec évaluation des risques sur le plan de l'ordre public, de la circulation et des moyens à mettre en oeuvre à la fois par l'organisateur et les pouvoirs publics dont la police.

Dans un contexte de travail comparable, la police locale a participé activement à l'élaboration d'un nouveau Plan d'Urgence et d'Intervention Communal (PUIC) avec description de processus avec les différentes disciplines concernées par le déclenchement d'un plan catastrophe.

Un officier a suivi une formation post-universitaire à l'ULG (année académique 2011/2012) et a obtenu un diplôme en matière de *gestion de la planification d'urgence*.

2.3.2. Données subjectives

Considérant que la zone de police ne s'est pas inscrite dans l'enquête locale de sécurité 2011, nous basons sur le *Moniteur de Sécurité 2008/2009* et de ses conclusions spécifiques à la province* (et à l'arrondissement judiciaire) – étude fournie le 23/4/2010 par l'analyste stratégique Police Fédérale / DCA-Nivelles – Murielle HANCQ, il appert

- Les habitants sont principalement préoccupés par la vitesse non adaptée au trafic ainsi qu'aux nuisances sonores liées à ce trafic – les cambriolages dans les habitations – la conduite agressive dans la circulation ;
- Ce sentiment pousse les habitants à moins laisser leurs enfants seuls à la maison;
- Si le public est satisfait du travail policier ce taux de satisfaction est toutefois plus bas que la moyenne nationale comme lors des sondages précédents, le public étant manifestement plus critique et plus exigeant que par rapport à d'autres régions du pays.

Autre enquête de satisfaction, celle menée par *Test-Achats* **dont les résultats ont été publiés dans le magazine bimensuel juillet et août 2012. Un sondage a été mené par ce mouvement de protection des consommateurs auprès des habitants de 21 villes belges, soit les 19 communes bruxelloises, 10 en Wallonie et 10 en Flandre à savoir le chef-lieu et la commune la plus peuplée de chaque province. Considérant que Braine-l'Alleud est la commune la plus peuplée de la province du Brabant wallon,

elle figure dans le lot et la population a été consultée sur 6 thèmes : le logement, la mobilité et le transport, le paysage urbain, l'emploi et le marché du travail, l'environnement et la pollution ainsi que la sécurité et la criminalité. C'est bien entendu, ce dernier point qui nous intéresse : Braine-l'Alleud y est classée 7^{ième} au niveau national et 2^{ième} au niveau wallon, légèrement devancée par Wavre dont le taux de satisfaction, considéré comme élevé par le consultant, est de 66% contre 64% pour Braine-l'Alleud. Parmi les 6 thèmes examinés, seul celui du logement (74%) offre une satisfaction encore plus élevée que la sécurité.

*Source - Annexes - voir point 11 - Moniteur de Sécurité - tendances dans le Brabant wallon

**Source: Annexes - voir point 24- Test-Achats numéro 566

Autres sources

Le courrier administratif communal

Lors d'un problème de «sécurité » la population s'adresse au premier responsable politique en ce domaine : le Bourgmestre.

Vu l'organisation locale, la zone de police est toujours mise en possession d'un exemplaire et est chargée, dans sa sphère de compétence, de fournir la réponse (rendre compte - transparence).

Nous pouvons ventiler ces correspondances selon les thèmes suivants :

Nature du fait	2010	2011	2012
Nuisances sonores	38	25	37
Roulage*	245	124	104
Divagation d'animaux	5	11	10
Problème de voisinage	9	11	24
Sentiment d'insécurité	0	0	4
Dégradations / vandalisme	6	16	16
Demande de présence policière en rue	0	0	4
Autres	13	41	27
Total	316	228	226

Source : Secrétariat de la zone de police – CALOG A.GRYSON

*Le domaine du roulage regroupe les courriers évoquant de la circulation excessive et/ dangereuse, les demandes de contrôle de vitesse ainsi que les lettres relatives à de la signalisation défectueuse ou à améliorer.

Il est à noter que les plaintes en matière de circulation excessive et / dangereuse a chuté de plus de 60% puisqu'en 2010 – **178 courriers abordaient ce sujet contre 65 en 2012.**

Le renforcement et l'implémentation de la 7^{ème} fonctionnalité «roulage » semble immédiatement marquer les esprits sur le terrain.

Comme il ressort de l'analyse arrondissementale du *Moniteur de Sécurité*, les craintes exprimées en relation avec l'insécurité routière est très représentative dans les courriers adressés à l'autorité communale.

Les articles de presse

Une analyse de la presse écrite publiée en 2012 des quotidiens «La Capitale », «Vers l'Avenir - édition Brabant wallon », «La Dernière Heure – édition Brabant wallon » et «Le Soir – édition Brabant wallon » nous apprend que l'actualité relate «des faits divers » de la zone de police de Braine-l'Alleud à 47 reprises. Il s'agit d'évènements liés à des constatations policières (accidents, cambriolages, opérations de contrôles etc.)

La chronique judiciaire aborde à 34 reprises les débats devant les Cours et Tribunaux (principalement des affaires correctionnelles), d'affaires démarrées sur base d'enquêtes initiées par notre zone de police.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Les attentes et objectifs des autorités et des parties prenantes en matière de sécurité et de qualité de vie et, en matière de fonctionnement interne des services de police, ont été recueillis par le commissaire Olivier MALISOUX, officier de la politique policière au sein de la DCA NIVELLES.

Partie prenante	Attentes	Objectifs
Autorités/direction et financiers		
Note cadre de sécurité intégrale	Non rédigée à la rédaction	
Politique du parquet (annexes - voir point 29)	<ul style="list-style-type: none"> · Atteintes graves à l'intégrité physique · Cambriolages · Roulage (vitesse – alcool) · Trafic (TEH – Stupéfiants) · Violences intrafamiliales 	
Autorité communale (annexes - voir point 4)	<ul style="list-style-type: none"> · Cambriolages · Incivilités (sanctions administratives) · Insécurité routière · Situation de crise - exercices PUIP · Renforcement stratégique du concept de proximité (transversalité) 	
Clients		
Population (voir point 2.3.2)	Voir Moniteur de sécurité 2008/2009 + Analyse du courrier administratif (données subjectives 2.3.2(cambriolages – insécurité routière - nuisances)	
Partenaires et fournisseurs		
Collaborateurs (voir point 2.6.2.)	<ul style="list-style-type: none"> · Cambriolages · Sécurité routière · Stupéfiants · VMA · Violence dans l'espace public (dont les rébellions et les outrages) <p>Fonctionnement interne : Management des collaborateurs : Recrutement (augmenter la capacité + encadrement lors de violences à l'égard des policiers)</p>	
PNS 2012-2016	Voir exposé ci avant point 2.3.1	
Gouverneure (annexes - voir point 28)	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurité routière (alcool – vitesse –ceinture – usagers faibles) · Violences conjugales · Cambriolages et en particulier les vols par ruse vus les conséquences psychologies sur les victimes âgées · Criminalité informatique · Prévention suicide 	

Dirju (annexe s voir point 27)	<ul style="list-style-type: none"> · Cambriolages · Vol avec violence · Trafic – stupéfiants et TEH · Criminalité informatique · Terrorisme - radicalisme · Fraudes <p>Cités comme points d'attention particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> · Violences intrafamiliales · Violences dans l'espace public · Trafic d'armes à feu 	
Dirco (annexes - voie point 26)	<p>Sécurité et qualité de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> · Collaboration concertée et active aux plans d'action dans les priorités du PNS – si la ZP y est confrontée ; · Poursuite des opérations FIPA dans les phénomènes émergents ; · Amélioration de la gestion des catastrophes via les PGUI et les exercices · Améliorer l'efficacité de l'appui opérationnel du CIK <p>Fonctionnement interne</p> <ul style="list-style-type: none"> · Maintien de l'effort dans le cadre de la coopération interzonale · Continuation et amélioration de la collaboration des ZP avec les unités fédérales (WPR,SPC,DCA,PJF,CIA,CIC) · Amélioration de la circulation de la gestion de l'information policière (administrative) · Maintien du niveau de capacité convenu dans le cadre du fonctionnement du CIA 	
SPC (annexes voir point 25)	<p>Sécurité et qualité de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> · Violence dans l'espace public · Stupéfiants · Armes <p>Fonctionnement interne</p> <ul style="list-style-type: none"> · Evaluation des phénomènes existants via des réunions périodiques · Implication du poste SPC Charleroi dans les actions au niveau de la gare locale et des trains · Appui latéral opérationnel de la ZP dans le cadre des directives ministérielles du 15/4/2002 – intervention concernant des incidents dans les trains · Transmission des informations opérationnelles de la ZP vers le poste de Charleroi 	
Société	= clients/population	

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

Cadre opérationnel :

	Cadre organique					Effectif réel								
Effectif minimal AR/05/09/01	Nombre				Date modification	Nombre inscrit (par cadre)				Nombre disponible (*)				Date de l'enregistrement des données
64	CO 5	CM 15	CB 60	CA 4	Mars 2007	CO 7	CM 14	CB 54	CA 2	CO 7	CM 13	CB 49,7 5	CA 2	01-01-2013
	= 84					= 77				= 71,75				

(*) une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au CIA, CIC...

Pertes de capacité : CM= 1 détaché au CIC, CB = 1 personne en formation CM , 3 temps partiels - 3 IT prolongées depuis plus d'un an

Parmi les 49,75 CB en effectif réel disponible figurent 4 détachés de la police fédérale

Cadre administratif et logistique :

	Cadre organique				Effectif réel									
Effectif minimal AR/05/09/01	Nombre				Date modification	Nombre inscrit (par cadre)				Nombre disponible (*)				Date de l'enregistrement des données
05	A 1	B 2	C 5	D 6	Mars 2007	A 0	B 2	C 5	D 2	A 0	B 1,75	C 4,75	D 0,75	01-01-2013
	= 14					= 9				= 7,25 (**)				

(*) une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde...

(**) + 2 techniciennes de surface niveau D (hors cadre)

2.5.2. Organigramme

Cadre adopté	Cadre disponible réellement (au 1/1/2013)
Section Locale de Recherche 1 Commissaire 9 enquêteurs (dont 5 INPP)	Section Locale de Recherche 1 Commissaire 7 enquêteurs (dont 4 INPP) Soit capacité de 8 opérationnels
Proximité 1 Inspecteur principal 10 Inspecteurs	Proximité 1 Commissaire 8,5 Inspecteurs 1,5 Inspecteur environnement 1 agent de police Soit capacité de 12 opérationnels
Opérationnel 1 Commissaire 8 Inspecteurs principaux 42 Inspecteurs 2 Agents de police 3 Calog	Opérationnel 1 Commissaire 8 Inspecteurs principaux 29 Inspecteurs (dont 4 détachés de la police fédérale) Soit capacité de 38 opérationnels
Circulation 1 Inspecteur principal 3 Inspecteurs 2 Agents de police 1 Calog	Circulation 1 Commissaire 1 Inspecteur principal 6,75 Inspecteurs 1 Agent de police 1 Calog Soit capacité de 9,75 opérationnels et 1 CALOG
Logistique et appui opérationnel 1 Commissaire 1 Inspecteur 4 Calog	Logistique et appui opérationnel 1 Commissaire 1 Inspecteur 3,5 Calog Soit capacité de 2 opérationnels et 3,5 ALOG
Département chef de corps 1 Divisionnaire 1 Calog	Département chef de corps 1 Divisionnaire 0,75 Calog Soit capacité de 1 opérationnel et 0,75 CALOG
Service d'Assistance aux Victimes 1 Calog	Service d'Assistance aux Victimes 1 Calog
Direction des Ressources Humaines 1 Commissaire 2 Calog 2 Calog techniciennes de surface	Direction des Ressources Humaines 1 Commissaire 1 Calog 2 Calog techniciennes de surface Soit capacité de 1 opérationnelle et 3.75 CALOG
Cadre opérationnel=84 Cadre logistique = 14 + 2 techniciennes de surface (hors cadre)	Cadre opérationnel= 71,75 Cadre logistique = 7,25 + 2 techniciennes de surface (hors cadre)

2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

2.6.1. La mise en oeuvre du service policier à la population

La zone de police étant uni communale, tout est mis en œuvre pour donner un service accessible 24/24 heures au niveau des urgences de polices administrative et judiciaire via un département opérationnel produisant en permanence un accueil, 1 ou 2 équipes d'intervention et un OPJ/APR de garde.

Parmi les officiers, un rôle hebdomadaire de garde OPA est assuré 24/24 heures en contactable / rappelable.

Les services d'ordre sont placés sous la direction soit de l'OPA de garde, soit lorsqu'ils sont planifiés à l'avance, assurés par l'officier – chef de département.

Ce service d'urgence est en outre « agrémenté » lors de certaines pauses par les autres fonctionnalités, lesquelles opèrent, selon des plages horaires spécifiques à leurs attributions tout en étant disponibles pour un appui aux interventions de 1^{er} ligne.

Ainsi le service proximité est organisé selon des plages horaires matinales (8h00-14h30 ou tardives (13h30 – 21h00) y compris des pauses de WE afin de faciliter la gestion des devoirs de quartier en favorisant le contact avec le citoyen en son domicile.

Les manifestations de quartier étant principalement mises sur pied les WE, les INP de quartier sont automatiquement mis à contribution pour encadrer l'événement et dégager le personnel en intervention de pointe pour les « urgences » et des surveillances préventives.

Le service « circulation », dans le cadre de ses plans d'action « alcool et vitesse », planifie les actions orientées prioritairement les nuits et soirées de WE et favorise ainsi la visibilité et la disponibilité de la police lors des périodes les plus « chaudes ».

Le SAV et le SLR sont des services type « d'appui ».

Selon la gravité et l'importance de la survenance de l'événement, l'OPJ/APR de garde voire l'OPA font appel au renfort de ces services.

Malgré un effectif réduit, cette méthode d'organisation basée sur la planification permanente selon l'annonce d'évènements, la flexibilité et la disponibilité du personnel, en respectant pleinement le statut pécuniaire (indemnités et allocations statutaires), de toujours disposer de capacités suffisantes sur le terrain.

Dans la planification des services des départements, nous souhaitons une recherche permanente du meilleur équilibre entre les besoins du service, d'une part, et l'offre de service

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

Travail de quartier

Date des données	Nbre d'habitants	Nbre d'agents selon la norme	Nbre réel d'agents de quartier	Nbre de postes de police	Capacité sur base annuelle
1.1.2013	38.800	10 (1 par tranche de 4000 habitants)	11	1	11X 1.520 heures = 16.720 heures
1,5 inspecteur affecté à l'environnement dont les sanctions administratives communales					

Accueil

Date des données	Nbre de commune	Nbre de poste	Nbre d'heures de présence physique	Capacité sur base annuelle
1.1.2013	1	1	Ouvert 24/24 h.	1 accueil = 8.760 heures/an 1 planton plainte en semaine de 7H00 à 22H00 = 3.825 heures/an
Accueil = surveillance détenus –dispatching –caméras –téléphone	Planton plainte= Accueil judiciaire			

Intervention et surveillance générale

Date des données	Nbre d'équipes d'intervention	Nbre d'équipes supplémentaires	Capacité annuelle
1.1.2013	Du dimanche 22H00 au jeudi 22H00 : 1X2 hommes = 9.792 heures	a. Du jeudi 22H00 au dimanche 22H00 = 1X2hommes en plus = 7.344 heures b. 12 heures/semaine/X2 hommes / selon besoin = 1.224 heures	18.360 heures/an

Assistance aux victimes

Date des données	Collaborateur spécialisé	Disponible 24/24 heures	Capacité annuelle
1.1.2012	Oui –1 personne	En interne contactable /rappelable	1.520 heures / an sans rappel
Accord de coopération supra zonal avec ZP Mazerine			

Recherche et enquêtes locales

Date des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	SLR (membres fixes)	Capacité «flexible »	Capacité annuelle
1.1.2012	84 (norme 7%=6FTES)	71,75	8	2.FTES contactables / rappelables en permanence entre 18H00 et 7H00	12.160heures/an sans rappel

Maintien de l'ordre public

Date d'enregistrement des données				
1.1.2012				
Système de permanence	OPA OPJ/APR	24/24 contactable présent au bureau 24/24 heures	Au sein de la ZP Au sein de la ZP	8.760 heures/an

Circulation

Date des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Capacité affectée	Capacité annuelle
1/1/2012	84 (norme minimale 8% = 7)	71,75	Cellule expertise = 1 policier + 1 CALOG Cellule opérationnelle : 1 INPP + 6,75 INP + 1 agent = 10,75	15.265 heures/an

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

Service appui et logistique	
1 Commissaire (analyste criminel - logistique)	1520 h/an
2 CALOG (secrétariat – dont 1 temps réduit à 4/5)	2736 h/an
Service ressources humaines (service du personnel + contrôle interne)	
1 Commissaire	1520 h/an
1 CALOG	1520 h/an
Cellule « environnement » (sanctions administratives)	
1,5 Inspecteur (intégré dans la fonctionnalité « travail de quartier ») capacité calculée dans proximité	
Cellule techno prévention	
Intégrée et répartie au sein de proximité et assistance aux victimes (40 visitesX2h.)	80 h/an
Formations	
GPI 48 : 75 OPS x 5 heuresX3,8 = 1.425 heures + 2x4x3,8= 30,4	1.455,4 heures
Barémiques: 79 personnes x 8 heures	632 heures
Cellule secrétariat du Chef de corps + prévention au travail	
1 CALOG (temps réduit à 4/5)	1260 h/an
Cellule technique – entretien	
2 CALOG	3040 h/an
Gestion opérationnelle	
1 Commissaire département opérationnel	1520 h/an
1 Inspecteur (procédure EPO)	1520 h/an
1 Commissaire département proximité	1520 h/an
Gestion des armes	
1 mi-temps (estimation depuis la nouvelle loi de 2006)	760 h/an
TOTAL	19.083,4 h/an

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

Missions MFO-2 – appui aux missions fédérales de maintien de l'ordre public + solidarité arrondissementale	
Ligne de crédit au profit de missions fédérales contraignantes (534 heures consommées en 2012) Notre zone est susceptible de fournir 4 INP dans les 24 heures	1751 h/an
Missions MFO-3 - circulation de l'information opérationnelle	
Circulation de l'information via Carrefour Zonal d'Information – partenaire du CIA – 2 CALOG (dont 1 temps partiel 4/5) + 1 INP	4256 h/an
Missions MFO-4 – Missions de sécurité , de surveillance et de contrôle de la réglementation en matière de sécurité privée	
1 commissaire = personne de référence (dans le cadre des tâches régulières)	
Missions MFO-5 – Missions de protection spéciale de personnes et de biens	
Dans le cadre des missions du département opérationnel	
CIC (Centre de communications 101 – Wavre)	
Détachement d'un Inspecteur principal full-time	1520 h/an
CIA (Carrefour d'Information arrondissemental)	
Participation financière au fonctionnement en lieu et place de détachement	
FIPA et plans d'action sécurités générale et routière	
Calculs de capacité intégrés dans les fonctionnalités de base, en particulier ce qui concerne sécurité routière = fonctionnalité «circulation routière » + sécurité gare et transports publics	
Total	7.527 h

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE (DANS DES DOMAINES NON RETENUS COMME PRIORITE STRATEGIQUE LORS DU PZS 2009/2013)

Dans le domaine de la sécurité :

La violence intra familiale et la violence contre les femmes

VIF dans le couple	2009	2010	2011	2012
Physique	60	61	54	61
Sexuelle	2	0	0	2
Psychique	64	51	57	37
Économique	2	4	9	6

Source : Baromètre de la criminalité - BNG - repris dans les rapports annuels 2009 à 2012- annexe 1

Intervention du SAPV	2009	2010	2011	2012
	89	65	99	76

Source : Rapports annuels de la zone de police 2009 à 2012- annexe 1 - Service Assistance aux Victimes -

Le phénomène fait l'objet d'une approche spécifique et intégrée depuis la publication de la circulaire du Collège des Procureurs généraux 4/2006.

Notre zone de police a dégagé, sur base du volontariat, un fonctionnaire OPJ/APR en qualité de personne de référence dans ce domaine tout en assurant ses missions régulières.

Il s'agit d'un travail d'équipe avec la collaboratrice du Service d'Assistance Policière aux Victimes, comme les statistiques le témoignent.

Si nécessaire, il est fait appel au partenariat externe avec des maisons d'accueil pour les victimes ou les auteurs.

Violences graves

Elles peuvent se traduire dans des contextes multiples : de la scène de ménage en passant par le cambriolage commis avec violence au vol à main armée lors duquel il sera fait usage d'armes à feu. L'expérience et les instructions du parquet de Nivelles requérant la présence d'un OPJ et le rappel du SLR dans ce type d'affaires sont des mesures favorisant la gestion du dossier, voire des dossiers (si faits semblables intra ou supra zonal), en équipe, en formant une chaîne : premiers intervenants – OPJ de garde – le cas échéant OPA – SLR – éventuellement SAV – équipe SLR – PJF – magistrat du parquet ou instructeur.

Vols de et dans véhicules

Phénomène en très nette régression par rapport au début de ce siècle puisque le nombre de vols de véhicule a diminué de 50% et que les car, home jackings et faits garage ont quasi disparu. Les vols dans voiture sont susceptibles d'être catégorisés selon le butin : soit des objets divers abandonnés dans l'habitacle (lunettes solaires, CD, parfois des GPS), soit les documents de bord et dans ce cas le phénomène concerne principalement des voitures de marque française (RENAULT – PEUGEOT). Lors de ce dernier modus, il s'agit de procéder rapidement au signalement.

Année	2009	2010	2011	2012
Vol dans voiture	201	209	174	181
Vol de voiture	44	43	42	26
Carjacking	2	2	4	1
Homejacking	0	1	0	0
Vol garage	12	7	5	3

Source: BNG - Baromètre de la criminalité - repris dans les rapports annuels 2009 à 2012 - annexe 1

Criminalité grave environnement

Nos services n'ont pas été confrontés au sujet. Le corps de police investit, en partenariat avec le service communal de l'environnement, dans la recherche des infractions administratives. Un inspecteur spécialisé dans les matières décretales environnementales a été recruté et a rejoint la zone en septembre 2013. Dans ces tâches régulières, il effectue des contrôles de transport de "ferrailles" dans les quartiers sensibles au phénomène des cambriolages et associe présence préventive "en matière de cambriolages" et la recherche d'infractions dans le cadre des transports de déchets.

TEH - Immigration illégale

Notre zone de police a accordé l'appui aux services spécialisés lors des contrôles « chantiers et HORECA ». L'arrondissement judiciaire de Nivelles est "peu concerné" par le phénomène.* Les OPJ et les inspecteurs de quartier ont suivi des sensibilisations à la détection du phénomène dans le cadre de leur mission de vérifications de la domiciliation. (Etat des logements, regroupement familial, etc.) Le Chef de Corps participe en qualité de représentant des zones de police aux réunions de concertation TEH Parquet / Auditorat de notre arrondissement judiciaire. Par contre, sur le plan de l'immigration illégale**, notre zone occupe la 2^{ème} place dans l'arrondissement judiciaire en ce qui concerne l'interception d'illégaux (47 pour l'année 2011) et la première place lorsqu'il s'agit de mineurs d'âge (17 en 2011). Les Algériens ainsi que les Slaves (Roumains et Serbes) sont sur représentés et un lien très clair peut être établi dans le cadre d'interception de "suspects" de cambriolages***. (voir à ce sujet analyse - délits de propriétés - point 3.1.1.)

*Source : Annexes - point 16 - analyse stratégique DCA Nivelles - aperçu du phénomène de la TEH

**Source: Annexes - point 14 - analyse stratégique DCA Nivelles - aperçu du phénomène de l'immigration illégale et de la TEH

***Source: Annexes - point 12 - analyse stratégique DCA Nivelles - aperçu du phénomène de la criminalité itinérante

Terrorisme

Dans le cadre de la circulaire PLP 37, un rôle essentiel est dévolu aux polices locales et plus particulièrement aux inspecteurs de quartier qui sont « les yeux et les oreilles » de la police intégrée dans leur secteur.

Si notre zone n'abrite pas des populations liées à un islam radical ou fondamental, il n'en demeure pas moins que chaque fonctionnaire de quartier a été conscientisé, sur base de la note de DGJ/DJP/Terro, aux signes extérieurs et annonceurs du radicalisme.

De même, l'accent a été mis sur la qualité de la circulation de l'information (RIR-RAR) en matière d'eco - terrorisme, vu la présence de sociétés pharmaceutiques (UCB – BMS-BAXTER) lesquelles sont des cibles de manifestants, parfois violents, défendant la cause animale.

C'est ainsi qu'un recensement des cibles potentielles a été dressé et communiqué à la PJF Nivelles dans le cadre des SIOPS. De même, un tableau reprenant les personnes de référence existe pour chaque cible potentielle, ce qui optimise l'échange d'informations entre le secteur (partenariat) et les services de police.

Criminalité financière

La répartition des dossiers judiciaires est conforme aux instructions des circulaires 2 et 11/2002 du Collège des Procureurs Généraux, dans laquelle les enquêtes légères sont orientées vers un des 2 collaborateurs du SLR sensibilisés à ces matières.

Criminalité informatique

Le développement de l'informatique et de la communication via cette technologie font que de plus en plus d'infractions, relevant du droit pénal commun, se commettent par voie informatique.*

Au niveau de la délinquance financière et économique, il est très loin le temps de la répression des chèques volés et falsifiés...les opérations bancaires s'effectuant par voie électronique.

Si la «grande criminalité informatique» demeure une matière spécialisée de la compétence de la police fédérale, la vulgarisation «informatique» requiert et requerra une augmentation des «connaissances rudimentaires des manipulations informatiques» selon le type d'infraction.

Nous y voyons un intérêt particulier pour la S.L.R. au même titre que sous le cycle du PZS précédent, des investissements (en matériel et en formation) ont été consacrés à l'analyse informatisée de téléphonies et de l'extraction des données de téléphones portables.

*Source: Annexes - point 15 - analyse stratégique DCA - Criminalité informatique dans l'arrondissement judiciaire.

Dans le domaine du fonctionnement et du développement de l'organisation:

La priorité prévue au PNS 2009/2012 soit la circulation de l'information a été retenue en tant que priorité et fait par conséquent l'objet d'une évaluation au point 3.1.2

<p><i>MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS</i></p>
--

Accompagnement des huissiers de justice

Dans le cadre de la main-forte, la zone de police répond aux réquisitions des officiers ministériels dans l'exercice de leurs missions légales.

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

Au printemps 2012, un scanning interne a été réalisé sur base d'une enquête de satisfaction dont la participation était libre et anonyme. 31% des collaborateurs (CALOG et OPS) ont répondu soit 26 retours sur les 84 formulaires distribués.

En fonction des affirmations, 4 types de réponse étaient possibles : jamais – parfois – souvent et très souvent ; le participant ayant de surcroît l'opportunité d'accorder un indice de pondération allant de 1 à 4 (pas important – peu important – important et très important).

En fonction des réponses et des indices de pondération, nous recensons les majorités suivantes dans un sens **positif** (souvent et très souvent) ou **améliorable** (jamais – parfois) :

- L'ambiance dans mon service est bonne : **positif 67** contre 11 ;
- Je me sens appuyé dans l'exercice de mes fonctions : **positif 49** contre 23 ;
- Mon travail est apprécié à sa juste valeur : **améliorable 46** contre 21 ;
- Le personnel est utilisé efficacement : **améliorable 40** contre 26 ;
- J'ai les ressources matérielles nécessaires pour travailler : **équilibre parfait : 36/36**
- Les locaux sont adéquats : **améliorable 42** contre 28 ;
- Nous avons l'effectif utile pour le service fonctionne : **améliorable 63** contre 7 ;
- Les rôles et les responsabilités sont bien définis : **positif 36** contre 29 ;
- Il existe une collaboration suffisante entre services : **positif 34** contre 22 ;
- Je sais ce que mon supérieur attend de moi : **positif 43** contre 14 ;
- Il est aisé de communiquer entre services : **positif 41** contre 23 ;
- Les demandes formulées à mon supérieur trouvent rapidement réponse : **positif 50** contre 20 ;
- Les demandes formulées aux autres services trouvent rapidement réponse : **améliorable 47** contre 20.

Même si le taux de participation relativement faible exclut des conclusions « scientifiques », les tendances exprimées rejoignent un sentiment partagé de façon globale : les collaborateurs sont de qualité, flexibles, disponibles et l'ambiance générale est bonne voire très bonne, malgré un déficit permanent en personnel. (Voir à ce sujet les capacités disponibles)

Lorsque le collaborateur émet des commentaires « d'amélioration » pour ne pas dire « négatifs », un lien immédiat est établi entre le travail policier et le non suivi voire « un manque » dans le suivi judiciaire. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'utiliser « efficacement le personnel », des questions quant à l'utilité de l'investissement humain par rapport au résultat...sont aussitôt soulevées.

A notre niveau, nous allons poursuivre nos efforts pour valoriser le travail de nos collaborateurs en investissant dans leurs qualités. Plus qu'une politique de gestion des ressources humaines, nous souhaitons poursuivre une politique de gestion des richesses humaines intégrée et audacieuse.

Nous sommes conscients que nos collaborateurs ont un bagage, une expérience ou des connaissances multiples ô combien complémentaires. C'est pourquoi nous restons à l'écoute active de ceux qui nous soumettent des projets construits et destinés soit à lutter contre des phénomènes externes, soit qui visent à améliorer le fonctionnement du corps de police. La mise en place du projet I-C@re, la participation de policiers brainois aux difficiles épreuves de Moniteur de Maîtrise de la violence n'en sont que quelques illustrations.

Nous sommes également conscients que dans l'intérêt de tous, une collaboration saine et constructive doit se poursuivre avec les délégations syndicales représentatives. Nous voyons dans

chaque CCB une occasion de profiter d'une vision différente mais toujours objective et constructive des efforts que nous produisons au quotidien.

Malgré l'intégration dans une nouvelle infrastructure développée en 2008, dont les aménagements ont été discutés avec des groupes de travail dans lesquels figuraient de nombreux représentants du personnel de divers départements, les plaintes «récurrentes » se concentrent autour de l'exiguïté des locaux du rez-de-chaussée, remarques relevées par les membres du département «opérations », et des agencements de locaux non appropriés à la fonctionnalité... «circulation », laquelle a été développée depuis 2010...alors que les plans de notre commissariat datent de 2005.

De façon générale, le management et nos autorités devront être attentifs à :

- L'amélioration de l'infrastructure tenant compte de l'évolution des fonctionnalités et de la capacité opérationnelle du corps de police ;
- L'amélioration de la structure du corps de police, notamment via la rédaction d'un ROI et son adaptation en fonction de l'évolution des missions et des capacités, de telle sorte que chaque collaborateur identifie sa place dans l'organisation ;
- La capacité opérationnelle du corps de police.

La capacité opérationnelle du corps de police...même si nous sommes parvenus à dégager et surtout à engager des collaborateurs dans des fonctionnalités spécialisées (SLR, circulation), le constat de carence parmi les «candidats INP et INPP pour une fonction à l'intervention » s'est encore accentué durant l'exercice précédent. Cette situation semble se généraliser au fur et à mesure que des campagnes spécifiques, avec écho large sur le plan fédéral, sont organisées pour renforcer les corps bruxellois au terme de chaque incident, selon son niveau de médiatisation.

Il est **profondément regrettable** de relever que depuis plusieurs années l'état fédéral n'a pas budgétisé les moyens financiers nécessaires ne fut-ce que pour combler les départs naturels au sein de la police intégrée. A ce rythme, le fossé n'arrête pas de se creuser pas uniquement dans les «villes à problèmes », mais sur l'ensemble du territoire fédéral. Si des choix budgétaires ont été réalisés par l'Etat fédéral, il nous semble que les conséquences doivent également en être assumées par ce même pouvoir. Il est anormal de devoir constater que des unités doivent mener des campagnes de «séduction » alors que nous vivons et travaillons dans un statut unique.

Comme exprimé lors de l'exercice précédent, nous souffrons déjà de la «proximité » géographique de la Région bruxelloise aux conditions financières plus alléchantes. Si de surcroît, le fédéral «sous-recrute », même **dans une zone souhaitant le plein emploi**, cet objectif est irréalisable. Même lorsque nous sollicitons des détachés, soit, il n'y a aucune réserve (cadre moyen), soit les candidats proviennent d'horizons lointains et souhaitent «naturellement » rejoindre une unité plus proche de leur foyer...considérant les frais de carburant.

Il est pour le moins paradoxal de devoir réclamer une politique efficace et efficiente des collaborateurs sachant que la politique de recrutement au plan fédéral est principalement conditionnée par la réactivité en fonction de l'actualité.

MANAGEMENT DES MOYENS

L'état des lieux au niveau des moyens financiers est le suivant :

Gestion financière :

N°	Zone	Total subventions fédérales*	Population	Coût par habitant
		Budget 2010	2010	Budget fédéral
5267	Genappe / Nivelles	3.744.142,92	38899	96,25
5268	Ouest Brabant wallon	3.047.782,86	48572	62,74
5269	La Mazerine	2.407.916,96	42729	56,35
5270	Orne-Thyle	2.233.921,20	38693	57,72
5271	Wavre	2.531.691,22	32576	77,28
5272	Ardennes brabançonne	1.851.883,48	34731	53,32
5273	Braine l'Alleud	1.945.266,43	37512	51,85
5274	Waterloo	2.024.922,17	29398	68,87
5275	Ottignies LLN	2.567.852,59	30188	85,06
5276	Brabant wallon Est	2.733.127,83	37162	73,54
		25.088.507,65	370460	67,72

* Subvention fédérale de base + équipement MROP+subvention complémentaire + subvention sociale I+ sécurité routière fédérale + dotation fédérale pour encourager recrutement + subvention sociale II – source : CGL-X - dernières données complètes disponibles

Année	Dotation communale	Dépenses total des engagements	Global avec antérieurs	Prélèvements (Mise en réserve « nette »)	Coût par habitant (Dotations fédérale et communale)
2009	4.015.000	5.766.375,31	5.794.077,88		153
2010	4.015.000	5.739.484,46	6.031.932,09	264.897,99	153
2011	4.015.000	6.690.331,75	6.952.066,54	725.111,21	178
2012	4.320.000	6.441.297,33 (Crédits)	6.720.104,03 (Crédits)		171
2013	4.585.000	6.877.685,01			177

Source – service Finances – comptabilité zonale

Notre zone de police figure parmi les moins subventionnées du pays et la différence générée par les coûts de fonctionnement sont suppléés par la commune de Braine-l'Alleud puisque nous opérons en unicomunale.

De façon générale, la police locale fonctionne plus que correctement considérant que le coût moyen par habitants en 2010 était de **380 Eur. / Région Bruxelloise – de 208 Eur. / Région flamande et de 192 Eur. / Région wallonne.** (Source : Étude DEXIA commentée dans le Vif /L'Express du 20/6/2011)

Connaissances et technologie :

La ZP, via le département des ressources humaines, veille à une bonne gestion des connaissances par le suivi constant des offres de formations proposées par les différentes écoles de police (formations de base, barémiques, continuées ou fonctionnelles).

L'alimentation régulière du site interne CIZ permet en outre à chaque membre du personnel de prendre connaissance des «nouveautés» au niveau professionnel et réfère également à des directives, circulaires, notes etc.

L'accès aux différents et multiples programmes ou canaux d'informations propres à la police intégrée est encouragé. Pour certaines fonctions ou départements, une consultation quasi journalière de certains de ces programmes est indispensable à leur bon fonctionnement.

Les moyens techniques mis à disposition ne souffrent d'aucune critique et sont adaptés aux postes de travail.

Des formations spécifiques sont parfois prescrites ; c'est le cas notamment pour la conduite d'un véhicule particulier, doté d'une technologie avancée et utilisée dans le cadre de la sécurité routière.

Pour le personnel Calog, les inscriptions pour les formations certifiées ont débuté. Même si le membre du personnel peut choisir la formation à suivre, le chef de service doit émettre un avis au niveau de la pertinence du choix de la formation par rapport à la fonction exercée et de la valeur ajoutée de cette formation pour l'entreprise.

Enfin, de plus en plus, pour des raisons d'économie de capacité, la méthode «Train the Trainer » est adoptée ; concrètement, seul un ou quelques collaborateurs s'inscrivent pour une formation ; par la suite, ils ont pour mission de redistribuer les connaissances acquises.

Matériel et services:

Durant l'exercice précédent, le personnel a intégré une seule et même infrastructure située av. Albert 1er et les diverses fonctionnalités sont depuis lors abritées dans le même bâtiment.

La circulation de l'information interne est considérablement améliorée par des rencontres quotidiennes entre chefs de département.

La zone de police dispose de véhicules équipés et affectés selon les missions/fonctionnalités propres à chaque département tout en tenant compte des missions supra-locales et fédérales (transfert de détenus/ maintien d'ordre/contrôles routiers, transport de troupe lors d'exercices, etc.), des conditions atmosphériques différentes selon les saisons (A l'approche de l'hiver, un nombre limité de véhicules/ fonctionnalité sont équipés de pneus hiver et utilisés prioritairement lorsque les conditions climatiques sont rigoureuses).

Chaque année civile, le parc de véhicules accomplit une moyenne de 350.000 kms/an ce qui nécessite l'acquisition de 2 véhicules / an pour maintenir la qualité du matériel roulant, étant entendu que des véhicules sont amenés à accomplir plus de kilomètres que d'autres en fonction des missions (un véhicule de patrouille de l'intervention roulera plus qu'un véhicule de la proximité - lequel dispose d'un matériel minimal au niveau des transmissions ASTRID et de signalisation - et n'est pas amené à intervenir en 1er ligne urgente).

Des critiques "citoyennes", relayées par certains élus en période de campagne électorale "communale", ont été émises au sujet d'un soi-disant "parc de véhicules" disproportionné...souvent à l'arrêt devant le commissariat. A ce jour, nous ne disposons pas de garage pour ce patrimoine.

Il est évident qu'en fonction de l'affectation du véhicule...mais aussi du moment de la journée ou de la nuit, du we, des périodes de congé, l'occupation du terrain n'est pas comparable et le mouvement des véhicules en découle immédiatement.

Cet aspect, qui nous semble pourtant évident, semble toutefois échapper à certains.

Afin de clore ce débat, voici l'inventaire du parc de véhicules tenant compte du point 2.5.2. (organigramme) et 2.6.1. déploiement du service policier à la population dont les normes minimales à rencontrer sur le terrain pour chaque fonctionnalité:

Proximité : 3 voitures petite cylindrée acquises entre 2009 et 2010 (espérance d'usage de 8 à 10 ans) et 3 motocyclettes type scooter (usage = idem = uniquement printemps/été);

Intervention : 8 véhicules soit: 2 camionnettes (dont une équipée spécifiquement pour des contrôles routiers)- 1 voiture break avec moteur 150 CV utilisée exclusivement de nuit - 1 voiture berline de moyenne puissance (110 cv) - 2 monospaces - 2 voitures break de puissance moyenne - 110 CV . Ces véhicules ont été immatriculés entre 2006 et fin 2011 et la durée d'utilisation moyenne, en

fonction du kilométrage, et de 6 ans. En fonction de l'usure du véhicule, celui-ci est récupéré par un service de seconde ligne (environnement/circulation);

SLR + jeunesse: 3 véhicules banalisés achetés respectivement en 2002,2003 et 2008;

Circulation: 1 véhicule banalisé équipé du radar digital (acquis fin 2010) - un véhicule break récupéré de l'opérationnel (170.000 kms au compteur de 2006) - un véhicule banalisé rapide et équipé d'un système ANPR (reconnaissance de plaques minéralogiques) acquis en 2007 - 6 motocyclettes YAMAHA acquises entre 2006 et 2011;

Environnement: 1 véhicule usager récupéré de l'intervention (181.000 kms datant de fin 2006);

SAV: 1 petite voiture banalisée de 900 cc datant de 2007;

Voiture de direction: 1 voiture moyenne (1.600 cc) banalisée, également utilisé en missions judiciaires, acquise en 2012.

Outre ce matériel mobile, la zone est équipée de 9 poteaux, placés le long des axes les plus accidentogènes en concertation avec les autorités administrative et judiciaire, destinés à recevoir un radar automatique fixe et dispose de:---

2 radars préventifs portables;

15 radars préventifs fixes placés en amont des poteaux du radar répressif;

6 bicyclettes.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

Nos collègues de CGL-X nous définissent un processus *comme étant « un ensemble structuré et mûrement réfléchi d'activités successives, ressources comprises, utilisant une ou plusieurs sortes de données entrantes afin de fournir une prestation, un produit spécifique à un client spécifique »*

L'idée générale est de faire contribuer les différents acteurs de l'organisation à un objectif précis commun qui s'inscrit toujours dans la satisfaction des besoins et attentes légitimes de l'une de nos parties prenantes.

C'est donc bien la recherche de Qualité au travers d'une gestion optimale de l'organisation dont il s'agit.

Or, force est de constater que notre zone de police n'a jamais fait l'objet d'une description de processus en tant que tel.

Cela ne veut pas pour autant que nous ne nous sommes jamais inscrits dans une recherche de qualité et que nous n'avons pas cherché à satisfaire les besoins et attentes de nos parties prenantes. Au contraire.

Lorsque nous prenons de la hauteur et que nous observons le fonctionnement de notre organisation nous constatons rapidement que des processus existent, que nous nous les sommes appropriés mais qu'ils n'ont jamais été décrits dans leurs formes.

Devons nous cependant nous écrier à l'instar de M Jourdain de Molière « *Par ma foi ! il y a plus de dix ans que nous faisons des processus sans que nous n'en sussions rien, et nous vous sommes les plus obligés du monde de nous avoir appris cela* » ?

Nous n'irions certainement pas jusque là. Le hasard ne peut avoir de place dans le fonctionnement optimal d'une organisation et dans la recherche de qualité.

Les processus existent parce que nous les avons mis en place ensemble dans notre zone de police et parce qu'ils sont quotidiennement éprouvés par notre fonctionnement. Le meilleur exemple est le processus « Mener l'enquête » pour lequel chacun des acteurs de la zone connaît sa mission, les exigences du service qui suit dans le traitement du dossier et, in fine, les attentes du parquet du procureur du Roi qui traitera l'affaire devant les tribunaux.*.

L'ensemble de nos processus est régulièrement analysé et évalué par les chefs de départements œuvrant ensemble pour un fonctionnement optimal.

Ainsi, nous organisons quotidiennement une réunion de tous les chefs de département. En quelques minutes nous analysons les produits entrant des dernières 24 heures. Il s'agit principalement des fiches informations, des procès verbaux, des RIR, des RAR, des DOS, des mails...

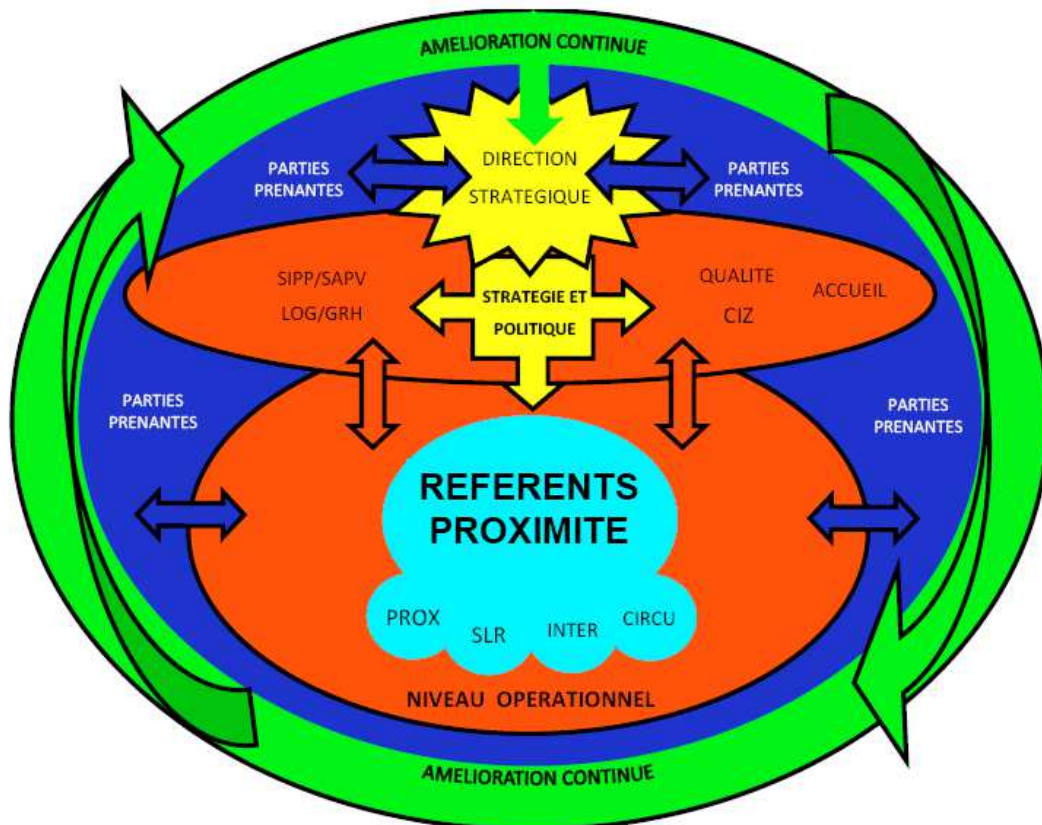
Le traitement de chacun de ces produits est analysé et le moindre incident détecté et corrigé. Lors d'une réunion nous couvrons souvent les 6 processus primaires qui sont inexorablement liés les uns aux autres.

Nous agissons de même pour les processus d'appui qui, eux aussi, sont évoqués lors de l'analyse des processus primaires. Quoi de plus normal, en effet, que les arrivées en mobilité ou les départs en formation fonctionnelle influencent grandement le fonctionnement de l'organisation.

Pour ce qui est du suivi à long terme des incidents évoqués et des améliorations apportées au processus, une réunion mensuelle, plus formelle est organisée. Nous constatons que celles-ci deviennent de moins en moins longues ce qui nous amène à dire que nous progressons dans notre recherche de qualité.

Soucieux d'être toujours plus performants mais aussi de communiquer à ce sujet, nous avons traduit notre fonctionnement à l'aide d'un modèle.

Afin de répondre aux besoins et attentes de nos parties prenantes, tant en ce qui concerne la sécurité et la qualité de vie qu'en ce qui concerne notre fonctionnement, nous avons pensé une organisation susceptible d'offrir un fonctionnement de proximité de qualité au travers de nos sept fonctionnalités de base tout en répondant adéquatement à l'essor démographique et socio-économique que Braine-l'Alleud connaît et connaîtra dans un avenir proche.



Cette représentation est basée sur le modèle "EFQM BelPol". Notre organisation, représentée par les couleurs jaune (la direction) et rouge (les processus) se trouve placée au centre des besoins et attentes des parties prenantes représentées en bleu.

Ces parties prenantes sont les Autorités administratives et judiciaires, nos usagers, la société en général, nos partenaires et nos collaborateurs. Ils nous communiquent quotidiennement aux travers de nos contacts leurs besoins et attentes (flèches bleues sur le modèle).

Nous partons de ces besoins et attentes pour déterminer le cap vers lequel notre organisation se dirige. Pour reprendre librement une expression célèbre, ce n'est pas *le vent qui détermine aléatoirement la direction d'un navire mais l'orientation donnée aux voiles par le capitaine et son équipage pour suivre son cap.*

Une fois que les besoins et attentes de nos parties prenantes nous ont permis de déterminer notre politique policière, nous la mettons en oeuvre au travers de notre Plan Zonal de Sécurité et des plans d'action y afférents.

Tous les services et départements de notre zone sont concernés et ce, qu'ils appartiennent au "niveau appui" ou au "niveau opérationnel" (flèches jaunes sur le modèle). Ces deux niveaux collaborent étroitement chacun dans les processus qui les concernent (flèches rouges sur le modèle).

Dans la mesure où une politique policière doit être menée au travers de plusieurs services ou départements, nous avons opté pour un fonctionnement intégré en décroissant un maximum la

mise en oeuvre de nos fonctionnalités de base qui, nous le rappelons, constitue l'essence de notre police de proximité.

Afin de stimuler ces processus et d'insuffler encore un peu plus la philosophie de police de Proximité aux travers de l'ensemble des services et départements du niveau opérationnel, nous avons décidé d'objectiver nos efforts en matière de transversalité en créant un pool de "référents proximité"(en turquoise)

De cette façon, une partie des membres du personnel des départements Intervention, Circulation et SLR seraient désignés comme "policier référent" pour les inspecteurs de quartier.

Pour faire simple, chacun dans leurs domaines d'expertise respectifs, ces référents seraient les interlocuteurs privilégiés des inspecteurs de quartier. Ils contribueraient à la résolution des problèmes en faisant appel à leur savoir faire, leur savoir être et, si besoin, à leurs partenaires habituels.

En organisant nos activités de cette façon nous stimulerions encore un peu plus l'implication capable qui est déjà une de nos valeurs essentielles de fonctionnement.

De plus, en attribuant par exemple à chaque équipe d'intervention un ou plusieurs quartier, chaque policier orienterait ses activités extérieures sur les problèmes qui y seraient signalés et rendrait compte des initiatives entreprises tant à ses homologues des autres départements, qu'à sa hiérarchie.

"Résolution de problème", "orientation externe", "rendre compte", "partenariat" et "implication capable" tels seraient donc les maîtres mots de notre fonctionnement...

Ce n'est pas un hasard s'il s'agit des 5 piliers de la fonction de police orientée vers la Communauté communément appelée la Police de Proximité.

En organisant notre fonctionnement de la sorte, nous améliorons notre fonctionnement intégré en décloisonnant nos activités et nous augmentons la qualité de nos services de proximité en orientant considérablement la capacité opérationnelle consacrée à ce travail.

Pour conclure sur notre modèle de fonctionnement, nous insistons pour rappeler aux lecteurs qu'il ne faut pas comprendre les 7 fonctionnalités comme étant l'apanage exclusif de l'un ou l'autre service.

En effet, chacune de nos sept fonctionnalités de base constituant la police de proximité est mise en oeuvre par l'ensemble des membres du personnel de nos services et départements et c'est justement cette transversalité que nous stimulerons en appliquant notre modèle.

Toujours dans un esprit de transversalité, nous avons développé au sein de la zone de police le projet I-C@re qui nous a été proposé et présenté par des membres du service intervention.

Il s'agit de mettre en place des équipes de terrain pro-actives guidées par l'information policière opérationnelle. La richesse de ce projet est qu'il encourage la participation de tous les services opérationnels et stimule l'échange d'information entre les membres du personnel.

Nous pouvons nous féliciter d'une telle initiative, et nous notons également que les premiers résultats des ces missions ciblées sont encourageants.

Nous sommes toutefois bien conscients du fait que la mise en place et le maintien et d'un tel fonctionnement nécessite une vigilance accrue. C'est pourquoi, lorsque le point a été évoqué au Conseil Zonale Sécurité, les autorités administratives et judiciaires nous ont demandé d'en faire une de nos priorités en matière de fonctionnement interne.

*Cfr Annexe graphique n°35

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale

Réseau de recrutement au profit de la police intégrée :

- 3 collaborateurs participent à la politique de recrutement de personnel au profit de la police intégrée et le CP «ressources humaines » figure comme point de contact permanent ;
- 2 officiers participent aux Commissions de recrutement cadres agent, base et moyen.

Réseau de «mentorat » avec les écoles de police :

- 10 collaborateurs assurent la fonction de «mentor » au profit de la police intégrée. Des Aspirants effectuent régulièrement leur stage au sein de notre unité.

Réseau de conseillers en techno prévention :

- La fonctionnaire SAPV, formée et brevetée en techno prévention, est inscrite dans le réseau du VSPP.

Réseau d'enquêteurs spécialisés en matière d'audition vidéo filmée

Depuis le 22.4.2005, un protocole de collaboration supra local au sein de notre arrondissement judiciaire a été conclu entre les 10 zones de police et la PJF de Nivelles dans le domaine des auditions vidéo filmées. Une répartition de ces missions est assurée selon une rotation hebdomadaire des enquêteurs spécialisés et la gestion du réseau relève de l'attribution d'un membre de la PJF Nivelles.

Protocole de collaboration en matière d'enquête économique et financière entre la PJF Nivelles et les zones de police du Brabant wallon) – le 5.2.2005

Protocole en matière de collecte et de gestion des informations en matière de police administrative (MFO-3) –le 12-7-2004

Protocole entre la DCA Nivelles et la ZP de Braine-l'Alleud relative aux modalités de mise à disposition de membres de CIK –le 1/1/2006

Protocole d'accord de mise à disposition d'un groupe de communication de la DCA Nivelles au profit de la ZP Braine-l'Alleud - le 31.10.2007

Protocole d'accord relatif à la direction et à la coordination d'un événement judiciaire à caractère majeur entre la PJF Nivelles et les ZP du Brabant wallon – le 31.10.2007

Partnership cibles potentielles de vols à mains armées

Protocole de mise à disposition des cellules locales au profit de la PJF Nivelles.

Protocole de collaboration entre la ZP la Mazerine et la ZP Braine-l'Alleud en cas d'absence de leur SAPV respectif. – le 11/2/2010

Protocole d'accord visant à permettre au CIA de Nivelles d'accéder au système ISLP des zones de police de l'arrondissement judiciaire de Nivelles. Amélioration du flux d'information (MFO-3) – le 1/4/2011.

Protocole entra la Police des Chemins de Fer (SPC) et la ZP Braine-l'Alleud visant à une collaboration accrue en vue de la sécurisation des infrastructures et du personnel de la SNCB sur le territoire de Braine-l'Alleud - le 1/2/2012

Protocole de coopération entre les zones de police de Braine-l'Alleud et de Waterloo en matière d'exécution d'audition de personnes suspectées de faits d'outrages, rébellions et coups à la police. - le 21/2/2012

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers

PLP 41 – Protocole de collaboration avec les établissements scolaires : point de contact communiqué aux écoles.

Partenariat Locaux de Préventions (PLP) - anciennement Réseaux d'Informations de Quartier (RIQ):

- BOIS de MAI à Lillois – le 14/5/2003
- CLAIRBOIS à Braine-l'Alleud– le 9/6/2004
- Les CULOTS à Ophain-Bois-Seigneur-Isaac – le 6/9/2006
- Prince d'Orange à Braine l'Alleud- le 24/5/2013

Circulaire réglant la communication d'informations à la presse par les services de police locale dans le cadre de l'enquête préparatoire (17-06-2003) : désignation d'un officier presse.

Collaboration avec service environnement de la commune de Braine-l'Alleud dans le cadre de la gestion opérationnelle des gardiens de la paix.

Protocole d'accord relatif à la diffusion d'informations routières dans le cadre de difficultés de circulation inopinées avec SPW/Perex - novembre 2012

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Situation à la date du 1/1/2013 (71,75 opérationnels + 1 détaché CIC + 9.25 CALOG = heures=124.640 H/Hommes/an) + appui du corps d'intervention (CIK) de Nivelles (845 heures en 2012) = soit capacité globale de 125.485 heures

		Heures	% de la capacité disponible
Contribution fédérale	Missions fédérales		
	Ligne de crédit MFO-2Bis (Max 1751 h)	534	consommation 2012
	Participation au CIA	0	
	Contrôles exécutés MF0-4	0	
	Participation au CIC	1520	
	Gestion armes à feu	760	
	MFO-3 gestion de l'information – 1 CP (mi-temps+ 1 INP et 1,75 GALOG)	4940	
	Réquisitions fédérales du Mininter	0	
	Sous-total contribution fédérale	7.754	
Déploiement local	Travail de quartier (+ environnement)	16.720	
	Accueil	12.585	
	Interventions	18.360	
	Recherche et enquêtes locales	12.160	
	Assistance aux victimes	1.520	
	Circulation	15.265	
	Maintien d'ordre local (année de référence 2012)	2.550	
	Présence OPJ/APR	8.760	
	Plan d'action prévention cambriolage + surveillance maisons inoccupées	4.787	
	Plan d'action "I CARE" prévention des agressions + surveillance des commerces	456	
	Plan d'action "Gare + transports en commun"	288	
	Sous-total déploiement local	93.451	
Stratégie et politique	Chef de corps	1.520	
	CALOG B – secrétariat + SIPP	1.216	
	Sous-total stratégie et politique	2.736	
Management des collaborateurs	Gestion DRH + Contrôle interne + Finances (1 CP + 1 Calog)	3.040	
	Formations (continué, barémiques, GPI48)	2.087	année de référence 2012
	Techniciennes de surface 2 CALOG	3.040	
	Gestion des opérations + proximité + EPO (2 CP+ 1 INPP+ 1 INP)	6.080	
	Sous-total management des collaborateurs	14.247	
Management des moyens	Logistique, secrétariat administratif et judiciaire (1 CP mi-temps + 1,75 CALOG)	3.420	
TOTAL général		121.608	+3.877

CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

3.1.1. Dans le domaine de la sécurité et de la qualité de vie

Les délits de propriétés (cambriolages)

Cambriolages	2009	2010	2011	2012
Habitations	312	311	267	384
Entreprises et commerces	58	52	48	51

Sources : Baromètre de la criminalité – chiffres de la BNG – comprend les faits accomplis et les tentatives -repris dans l'annexe 1 - rapports d'activités 2009 à 2012.

Année	2009	2010	2011	2012
Visites de prévention cambriolage	69	81	52	117

Source : Rapports annuels d'activités 2009 à 2012 - annexe 1– département «assistance aux victimes »

Il s'agit du phénomène qui constitue une véritable «plaie » car malgré tous les efforts concédés, appui cavalier, opérations FIPA, conseils de prévention, appui orienté du CIK, le nombre de vols reste important. Sur base des chiffres reproduits ci-dessus, notre zone de police occupait la 2^{ème} et la 8^{ème} place, en 2010*, en Brabant wallon, au hit-parade des vols, respectivement commis dans les habitations et dans les entreprises + commerces.

En 2011*, vu la baisse enregistrée, notre score s'est amélioré en étant catalogué la 5^{ème} et la 7^{ème} zone (sur dix) en Brabant wallon, la plus touchée par lesdits phénomènes.

En 2012, à l'instar des analyses et des constatations réalisées pour l'ensemble du pays, notre zone n'a pas échappé à ce net regain du nombre de faits enregistrés et nous remontons à la 3^{ème} place provinciale pour les cambriolages dans habitation. Notre arrondissement est classé 4^{ème} sur 28 au niveau du risque du nombre de cambriolages relativisé par le nombre de logements.**La prévention, notamment via les séances de conseils de technoprévention, semble toutefois porter ses fruits : 33% des faits se soldent par un tentative.

Si chaque fait est un fait «de trop », notre zone enregistre de bons résultats au niveau du taux d'effractions dans les entreprises.

Par contre, la situation géographique (proximité de grandes voies routières), le taux élevé de «personnes actives » travaillant à l'extérieur du domicile, ainsi que le niveau social confortable de certains quartiers, font que notre commune est attractive pour les cambrioleurs opérant tant de nuit que de jour.

Les bandes itinérantes, en journée des personnes issues principalement de la communauté des gens du voyage, la nuit, des personnes venant des grandes agglomérations (principalement Bruxelles et en second lieu, Charleroi), défient continuellement les services de police.**

La nuit, les vols à la chignole, mode opératoire caractéristique des bandes itinérantes , sont régulièrement relevés à l'orée voire en matinée.***

Toujours dans ce contexte de bandes itinérantes, les interpellations de MENA (Mineurs et Enfants Non Accompagnés) , jeunes issus de communauté de gens du voyage des anciens pays de l'Est, constituent une "suite sans fin". L'absence de politique intégrée efficace polices administrative (Office des Etrangers) - judiciaire (relaxe) fait que les mêmes auteurs sont interpellés à de multiples reprises aux 4 coins du pays.****

Le profil urbanistique des maisons uni familiales comprenant 3 ou 4 façades, accompagnées d'un jardin et clôturées de haies, ne sont pas de nature à renforcer la surveillance et le contrôle social

dans les quartiers et constitue un atout pour les auteurs qui opèrent dans une très large majorité des cas en fracturant une clôture arrière, à l'abri total des regards indiscrets.*

La vigilance et le partenariat citoyen, via des PLP (Partenariats Locaux à la Prévention – ancienne dénomination – RIQ), sont et resteront des moyens de prévention privilégiés par notre zone de police.

*Source: Annexes - point 9 - Image Policière de l'Arrondissement de Nivelles - Comparaison image nationale avec chaque zone de police du Brabant wallon

**Source: Annexes - point 19 - Analyse stratégique DCA Nivelles - Cambriolages dans habitations 2009/2012

***Source: Annexes - point 12 - analyse stratégique DCA Nivelles - Criminalité itinérante - phénomènes potentiellement liés

****Source : Annexes - point 14 - analyse stratégique DCA Nivelles - Aperçu du phénomène de l'immigration illégale et de la TEH

Les sources citées doivent être lues de façon intégrée et donnent une l'image du phénomène dans l'arrondissement de Nivelles et notre zone de police.

Autres mesures et initiatives locales :

- Développement du partenariat avec DGJ/DJB/ bandes itinérantes, via désignation d'une personne de référence au sein du SLR et titularisation d'un OPJ au sein du département opérationnel pour suivi et encadrement du plan d'action dans le phénomène ;
- Exploitation des outils statistiques développés en cours d'exercice par le CIA de Nivelles (suivi spatio-temporel du phénomène toutes les quinzaines) et Police fédérale – CGO – baromètre de la criminalité + carte de la criminalité locale ;
- Engagement de patrouilles motorisées banalisées I-C@re afin de favoriser le flagrant délit sur base des outils statistiques précités.

Insécurité routière

Il s'agit du phénomène où l'investissement policier se traduit par une amélioration très concrète de la situation sur le terrain: diminution du nombre d'accidents avec lésions corporelles , des conséquences au niveau des blessures et du nombre d'accidents liés à la vitesse et l'alcool*

De mémoire de policier local, personne se souvient n'avoir enregistré aucune victime mortelle comme ce fut le cas en 2012.

En ce ce qui concerne les contrôles orientés "usagers", une attention particulière a été accordée aux cyclomotoristes dont l'impact dans les statistiques n'était pas négligeable tenant compte de la population estudiantine sur notre territoire.

*Source: annexes - point 18 - analyse stratégique DCA - contextualisation des accidents avec lésions corporelles dans la zone par rapport à l'arrondissement

Mesures et initiatives locales :

- Développement de la 7ième fonctionnalité avec une capacité opérationnelle spécifique de 10.75 hommes dont 6 motocyclistes ;
- Placement de 9 niches destinées à recevoir le radar automatisé le long des routes les plus accidentogènes en fonction des statistiques de CGO – baromètre de la sécurité routière ;
- 15 radars préventifs fixes en fonctionnement continu;
- Acquisition d'un radar mobile digital ;
- Amélioration du suivi statistique de la Police fédérale, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, via le baromètre de la sécurité routière, et le suivi des activités zonales dans les infractions retenues comme prioritaires au niveau fédéral ; (alcool, vitesse, GSM au volant, etc.)
- Augmentation graduelle des activités orientées :

	2009	2010	2011	2012
N° de PV et de PI	2.387 (1793 PI)	3.518 (2.837 PI)	6.828 (5.611 PI)	5.908 (4.743 PI)
N° d'infractions vitesse	772	1.862	4.305	3.192

N° d'infractions alcool	208	141	151	190
GSM au volant	296	196	306	324
Feu rouge	51	49	90	81
Parking trottoir	739	1.037	1.306	1.378
N° de véhicules contrôlés vitesse	45.000	285.000	685.000	392.123
Hrs consacrées contrôles vitesse	138	1.185	3.201	2.014

Source : Police fédérale – CGO - Infractions routières (annexes - point 8) + rapports annuels de la zone de police 2009 à 2012 (annexes - point 1)

- Depuis 2011, location d'emplacements de stockage d'avril à septembre pour cyclomoteurs débridés immobilisés durant maximum 30 jours ;
- Sur demande, sensibilisation à la sécurité routière pour les enfants et adolescents dans les écoles;
- Insécurité subjective – diminution de 60 % au niveau des récriminations pour vitesse inadaptée .

Insécurité objective	2009	2010	2011	2012
Accidents mortels	1	3	1	0
Accidents LC	119	113	122	110
Tués	1	3*	1	0
Blessés graves	8	13	9	9
Blessés légers	132	132	131	129

Source : Police fédérale – CGO – Baromètre de la sécurité routière - repris dans l'annexe 1 - rapports d'activités 2009 à 2012 - département circulation

Commentaires

- Parmi les 3 victimes en 2010, un conducteur est décédé à la suite d'une crise cardiaque et un autre conducteur s'est tué en prenant la fuite à bord d'une voiture volée alors qu'il était poursuivi par la police
- L'augmentation des moyens policiers entraîne une augmentation des constats judiciaires non compensée au niveau des parquets et des tribunaux de police.

Nuisances (incivilités) :

Les agissements dérangeants ont immédiatement fait l'objet d'une réponse relevant de la compétence de la police administrative en partenariat avec l'administration communale et/ ou le bourgmestre, pour ce dernier en fonction de sa compétence de chef de la police administrative sur le territoire communal. A titre d'exemples :

-Arrêtés individuels limitant le droit de réunion à certains individus en fonction des troubles de l'ordre public constatés ;

-Ordonnance de police interdisant la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique entre 20h00 et 7h00, afin de réduire les nuisances au bon ordre public dans le centre ville et plus précisément le parc communal ;

-Ordonnance de police soumettant à une réglementation plus stricte, sur le plan des heures d'ouverture, les commerces dits de nuit.

Mesures et initiatives locales

- Participation à l'élaboration de règlements communaux en la matière et application sur le terrain. Exemples : réglementation des commerces de nuit et interdiction de consommation nocturne de boissons alcoolisées sur VP ;
- Collaboration positive et efficace avec l'autorité administrative (bourgmestre) dans le cadre des procédures administratives de limitation (arrêtés de police) d'exploitation d'établissements publics sources de nuisances voire d'individus troublant systématiquement le bon ordre public ;
- Partenariat avec service environnement de la commune de Braine-l'Alleud et notamment l'agent sanctionnateur ;

- Collaboration avec les 3 gardiens de la paix communaux logés et gérés sur le plan opérationnel par le département opérationnel en partenariat avec les 2 inspecteurs « environnement » et les inspecteurs de quartier ;
- Augmentation des constats administratifs – PV SAC

	2009	2010	2011	2012
Nombre de constats	95	119 – 190*	109 – 465*	119-164*

* Source : Rapports annuels 2009 à 2012 (annexe 1) - Plan d'action - environnement - activités des années concernées. * 1er chiffre = constats effectués par des fonctionnaires de police – 2ième chiffre = constats effectués par des gardiens de la paix.

Criminalité de rue

Sous phénomène : Insécurité dans les transports publics (gare et abords)

Notre zone de police est traversée par la ligne SNCB 124 – Anvers / Bruxelles / Charleroi – considérée comme étant à risques. L'unité de la Police fédérale Section des Chemins de Fer desservant le Brabant wallon étant hébergée et opérant depuis Charleroi, les incidents se produisant dans les trains entre Bruxelles et Charleroi font principalement l'objet d'un recours aux services de police en gare de Braine-l'Alleud. Considérant la distance à accomplir par SPC Charleroi, ces interventions sont la plupart du temps prises en charge par la zone locale. (30 dossiers en 2011 - 23 en 2012)*

Un protocole de collaboration avec l'unité de la police fédérale des chemins de fer a été conclu en mars 2012, et confirme l'investissement local dans ce phénomène lors des cycles précédents par la désignation d'un OPJ/APR – pilote d'un plan d'action «sécurisation de la gare et de ses abords ». Lors d'actions orientées, le partenariat le plus large est visé par le biais des opérations FIPA (appui du CIK Nivelles – contrôleurs TEC – SECURAIL – SPC - zone locale) et les actions purement locales (inspecteurs de quartier – patrouilles du département opérationnel).

Les investissements réalisés en vidéo surveillance par l'administration communale et la SNCB HOLDING (plan MAGELLAN) sont d'une grande utilité lors d'incidents.

Les caméras – ville, dont les images sont visualisées par des policiers à l'accueil 24/24 heures, ont été optimisées sur le plan technique en 2010 et 2011.

Les images produites par le matériel de la SNCB HOLDING desservant les infrastructures de la gare sont surveillées par le SOC (Centre des Opérations de Sécurité de SNCB HOLDING – Corporate Security Service à Bruxelles) et mises à disposition des autorités policières conformément aux dispositions du protocole d'accès daté du 30/4/2008.

Ce phénomène requerra toute notre attention, y compris dans le futur, tenant compte de l'évolution des travaux RER, des points d'arrêt supplémentaires verront le jour vers la fin de cette décennie.

En ce qui concerne les bandes urbaines, nous relevons sur notre territoire des concentrations, des rassemblements de jeunes, principalement de la localité, connus des services de police pour des infractions liées «aux stupéfiants et aux délits contre les propriétés », dans des espaces publics. Ces rencontres se font dans la gare de Braine-l'Alleud et aux alentours immédiats, lorsque les conditions atmosphériques sont défavorables – en plein air (parc du centre), à l'arrivée des beaux jours.

Si ce public ne constitue pas à proprement parler une «bande violente recensée pour des délits contre les personnes », le lien «commun » avec la consommation de stupéfiants est évident et est source de «nuisances publiques diurnes et nocturnes » sur le plan de la police administrative.

En 2011, le ciblage des individus réalisé par nos services, a permis au bourgmestre d'édicter des mesures limitatives au droit de rassemblement afin de préserver le bon ordre public.

Ces individus se caractérisent par une conduite inadaptée sur la voie publique, dans les transports en public et ses infrastructures, la consommation de stupéfiants et les nuisances publiques provoquées.

*Source : secrétariat informatisé de la zone de police – courriers administratifs

Mesures et initiatives locales :

- Application d'un plan d'action annuel d'opérations intégrées et intégrales de contrôles judiciaires et administratifs – gare de Braine-l'Alleud – en partenariat avec TEC, SECURAIL, DIRCO Nivelles (CIK), SPC Charleroi ;
- Protocole entre SPC et la ZP Braine-l'Alleud visant une collaboration accrue en vue de la sécurisation des infrastructures – le 1/2/2012 ;
- Poursuite de la surveillance caméra – ville ;

- Protocole de modalités d'accès aux images CCTV de la SNCB-Holding ;
- Interdiction communale de consommation nocturne de boissons alcoolisées (sanctions administratives) ;
- Perte successive (départ via mobilité) en cours d'exercice 2009 – 2012 – des 2 INPP désignés «pilote du plan d'action » ;
- Abandon de la participation locale à la plate-forme de concertation bruxelloise de la sécurité dans les transports publics au profit d'un plus grand partenariat avec SP Charleroi.

Sous -phénomène : les stupéfiants

Année	2009	2010	2011	2012
Détention et usage	107	75	114	112
Commerce	19	14	19	20
Importation et export.	10	11	26	9
Autres	2	5	7	10
Fabrication	1	2	7	1
Total	140	107	173	152

Source : Baromètre de la criminalité – BNG + rapports d'activités des années 2009 à 2013 - annexe 1 - département "Section Locale de Recherche"

Sur le plan de la police judiciaire, les constatations réalisées démontrent très clairement une augmentation de l'activité policière à l'égard du commerce et de la culture de cannabis*. (Fabrication).

Comme précisé dans le phénomène précédent, il y a un lien évident à retenir, du moins sur le plan local, entre désordre public, y compris les installations ferroviaires, consommation / dealing de stupéfiants, et nuisances publiques au sens large du terme.

A travers les actions policières préventives et répressives, les individus et les connexions délictueuses sont parfaitement ciblées dans le temps et l'espace.

Les acteurs du Conseil Zonal de Sécurité constatent, que les politiques policière et judiciaire sont des options à brève échéance. L'absence de repères et de valeurs, la vie « facile » dans la marginalité est devenue « la norme » pour ces personnes dont une réinsertion dans la société n'est susceptible de rencontrer le succès via l'insertion professionnelle et en particulier via « un travail adapté à un profil...complicé » en période de crise économique.

Sur le plan préventif, notre zone de police s'inscrit, en fonction des disponibilités, dans le programme préventif MEGA et des séances sont organisées dans les établissements scolaires accueillant un public préadolescent.

*Source : annexes voir point 20 - Aperçu du phénomène des stupéfiants dans l'arrondissement de Nivelles - analyse stratégique DCA Nivelles.

3.1.2. Dans le domaine « Fonctionnement et développement de l'organisation ».

1. Gestion de l'information opérationnelle et de la télématique commune

Objectif stratégique :

Nous souhaitons garantir et optimiser en permanence l'alimentation et la gestion de l'information et de la communication policière tant sur le plan opérationnel que sur le plan non-opérationnel.

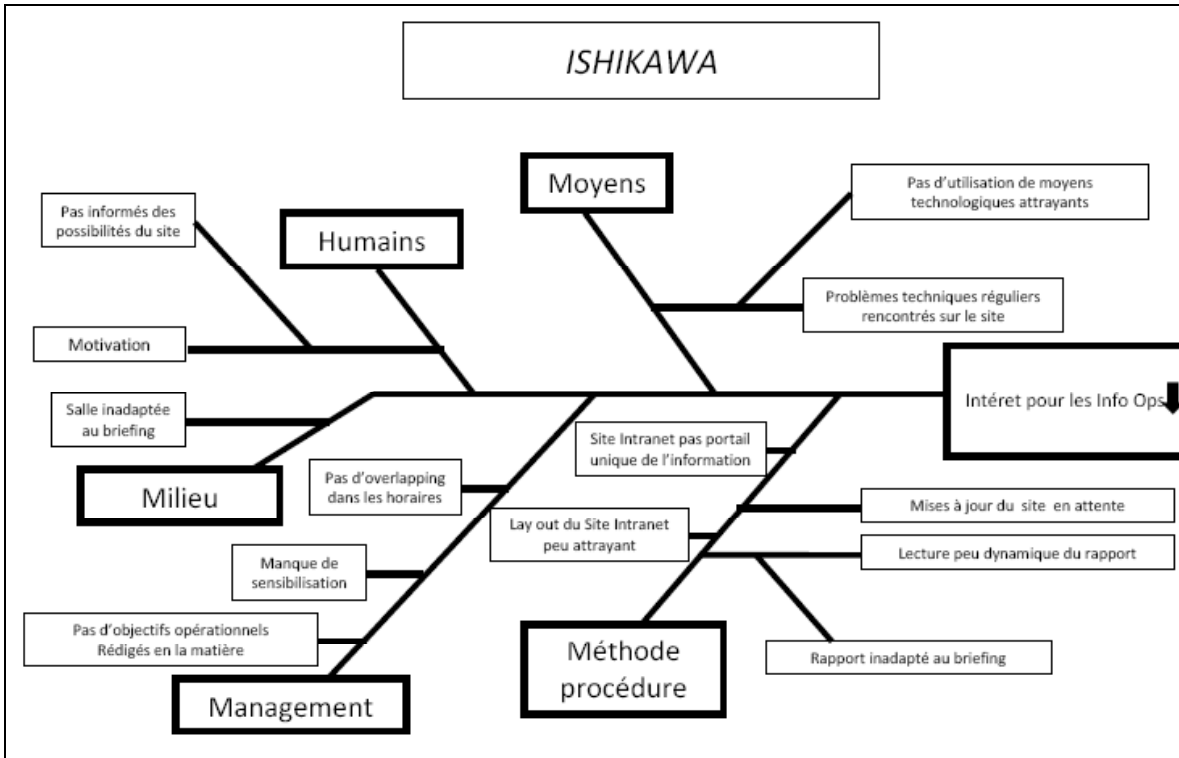
Initiatives et réalisations sur le plan local

En 2010, une étude a été effectuée par la zone de police sur sa gestion des données opérationnelles locales. Deux constats étaient faits.

Le premier concernait le fait que les membres du personnel consultaient peu les données opérationnelles mises à leur disposition sur le site intranet de la zone.

Le second concernait le déroulement du briefing opérationnel regroupant les différents services de la zone et lors duquel nous constatons un manque d'intérêt notable pour les informations transmises.

L'enquête, effectuée à l'aide de questionnaires anonymes, permettait de lister un certain nombre de causes que nous reprendrons sous la forme schématique suivante :



Un groupe de travail a été mis en place afin de proposer des solutions et améliorer la communication des données opérationnelles. Nous avons travaillé sur l'amélioration du briefing de 14:30 et sur le site du CIZ.

Amélioration du briefing :

Sur base des bonnes pratiques existantes au sein de la police fédérale, nous avons implémenté le briefing informatisé structuré créé par la police fédérale. Concrètement, il s'agit d'un slide-show dont les diapositives se suivent selon un ordre et une mise en page préétablie.

Le slide show est désormais réalisé et présenté aux membres du personnel des services opérationnels dans la salle de briefing par un membre du carrefour d'information zonal.

Il s'agit de communiquer toutes les données opérationnelles dont ils ont besoin pour orienter leurs patrouilles, entamer des enquêtes de qualité et assurer leur sécurité.

Une information sur de nouvelles procédures ou sur des procédures peu respectées est également donnée. Nous avons voulu un support de briefing visuel, dynamique, mis à jour et attrayant.

Force est de constater que les membres du personnel apprécient le nouveaux support et que les interactions sont bien plus nombreuses qu'auparavant.

Optimalisation du site Intranet du CIZ

Si nous soulignons que notre site CIZ est particulièrement complet, ses utilisateurs n'ont que peu de temps pour le consulter ce qui ne constitue manifestement pas un réflexe chez eux. La phrase « trop d'informations tue l'information » a souvent été prononcée lors des réflexions.

La solution finalement envisagée a consisté à faire du site du CIZ Le portail unique de l'information dans la zone.

A cette fin, le site du CIZ s'ouvre automatiquement lorsqu'un utilisateur ouvre une session sur un des postes de travail de la zone.

De plus toutes les applications informatiques internes disponibles sont désormais disponibles uniquement à partir du site.

Au vu de l'augmentation des consultations, cela semble avoir stimulé l'esprit de découverte des utilisateurs pour qui le site est devenu un environnement familier.

En ce qui concerne le lay-out, les membres du CIZ travaillent sur une version 2.0 afin d'offrir plus de convivialité et d'intuitivité aux utilisateurs. Moins d'informations sur la première page mais plus d'onglets orientant l'utilisateur vers les différentes rubriques mises à sa disposition est l'esprit de la nouvelle version.

Si rien n'est définitivement acquis et si la gestion des flux d'information restera un point d'attention pour les années à venir, nous estimons que notre objectif stratégique a été atteint.

3.2. Les objectifs stratégiques 2014-2017

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

	Image locale	PNS	PR	DCA	PJF	Gouv. Prov.	BG	POP	Collaborateurs	SPC	Total
Sécurité et qualité de vie											
Inconvénients (nuisances)	X	X		X			X	X	X		6
Gestion négociée de l'espace public	X	X		X							3
Information administratif	X	X		X							3
Coordination situation de crise	X	X		X			X				4
Intégrité physique		X	X	X	X						4
VMA	X	X	X	X	X				X		6
Violence dans l'espace public	X	X		X	X				X	X	6
Stupéfiants	X	X	X	X	X				X	X	7
Trafic armes à feu		X		X	X					X	4
Terrorisme - radicalisme		X		X	X						3
Violence intrafamiliale	X	X	X	X	X	X					6
TEH (exploitation)		X		X	X						3
TEH (trafic)		X	X	X	X						4
ICT		X		X	X	X					4
La fraude		X		X	X						3
Effraction (bâtiments +habitat)	X	X	X	X	X	X	X	X	X		9
Sécurité routière	X	X	X	X		X		X	X		7
Radicalisme		X		X							2
Coopération intern.		X		X	X						3
Prévention suicide						X					1
Fonctionnement policier											
Politique de RH	X	X		X			X		X		5
Gestion information et ICT	X	X		X						X	4
Gestion fin.et optimal. des moyens	X	X		X			X				4
Innovation et nouvelles technologies	X	X		X			X	X			5
Développement durable		X		X				X			3
Cycle de politique et d'évaluation	X	X		X							3
Collaboration suprazonale				X						X	2
Violence à l'égard des Policiers									X		1
Renforcement stratégique proximité								X			1

Lors de la séance du Conseil zonal de sécurité du 26/4/2013 - les objectifs prioritaires suivants ont été retenus en considération des éléments développés dans les chapitres 1,2 et 3 et tout particulièrement en fonction des attentes des parties prenantes et des constatations objectives réalisées sur le terrain.

Dans le domaine de la Sécurité et de la qualité de vie:

La délinquance urbaine: Cet "item" regroupera les phénomènes de **stupéfiants**, de **nuisances sociales** et de **violence dans l'espace public**. Un lien très étroit est relevé entre ces phénomènes (voir point 3.1.1. leçons à tirer du PZS précédent) sur le territoire zonal et souligné par Monsieur le procureur du Roi. Sans pour autant généraliser, les nuisances sociales dénoncées et constatées lors des interventions, sont à mettre souvent à l'actif de personnes "connues" en matière de stupéfiants, et également recensées pour fréquenter les espaces publics où ils occasionnent des "troubles" et de la violence ;

Les effractions (bâtiments et habitations): Préoccupation permanente des citoyens (premier client des services publics) relayées dans toutes les enquêtes sociales et confirmées dans les constatations

policières chiffrées ainsi que dans les analyses stratégiques locales et nationales, priorité selon les policiers de terrain de première ligne; il serait impossible de ne pas retenir ce phénomène en qualité de priorité dans le cadre de la politique policière;

La Sécurité Routière: Même si les données objectives témoignent d'une diminution du nombre de victimes (et en particulier les DCD = 0 en 2012) de la route sur le territoire zonal, toutes les parties prenantes, à l'instar de la campagne IBSR "Go For Zero", s'accordent à dire qu'il s'agit d'un phénomène dont certains comportements, outre le caractère dangereux vis-à-vis de l'intégrité physique, constituent un "agacement" (voire une nuisance sociale) pour les usagers "corrects", et une atteinte à la qualité de vie dans les quartiers où ces infractions sont relevées de façon récurrente;

Dans le domaine du fonctionnement policier:

Transversalité de la police de proximité dans les diverses fonctionnalités: Cet "item" a été retenu à la demande expresse de l'autorité communale et en particulier de Monsieur le bourgmestre. Si d'une part, il semble dans les yeux du chef de corps, que dès la réforme des services de police, tous les acteurs issus du monde politique ont "réduit" la police de proximité à la seule fonctionnalité "proximité", force est de constater que les 6 autres fonctionnalités attribuées à la police locale contiennent tout autant des missions de proximité.

Elles répondent toutes à des demandes légitimes des clients et des autorités. La 7^{ème} fonctionnalité (circulation) a été "institutionnalisée" lors du PZS précédent par l'autorité fédérale car elle répondait à une demande citoyenne et à une préoccupation sociétale. A travers cette fonctionnalité, dans laquelle nous retrouvons des missions judiciaires (répressives) et administratives (préventives) exécutées par l'ensemble des policiers, quels que soient leur affectation "fonctionnelle", la transversalité de la "proximité" est mise en évidence sur le plan "opérationnel".

L'ensemble des acteurs du Conseil Zonal de Sécurité, s'accorde à dire que la transversalité de l'esprit de proximité (approche répressive/préventive des phénomènes) sera le point développé "stratégiquement" en permanence au sein de l'unité à travers toutes les fonctionnalités de notre police locale (notamment via une communication interne et le développement du mode de fonctionnement), d'une part, et via une communication externe laissant apparaître la transversalité de la proximité dans le travail produit au quotidien (résultat de polices administrative/judiciaire).

3.2.2. Les objectifs stratégiques

Objectif stratégique (sécurité et qualité de vie)

Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène des cambriolages dans les habitations

Leadership

- Impliquer les collaborateurs à tous les niveaux
- Dégager la capacité en personnel nécessaire

Stratégie et politique

- Etablir un bilan quotidien des faits enregistrés tant au niveau zonal que supra zonal
- Développer une carte de la criminalité informatisée, mise à jour quotidiennement, sauf les WE et jours fériés
- Poursuivre la communication externe active vers les autorités et les partenaires (Par exemple : PLP)
- Améliorer l'échange quotidien d'informations entre le CIZ et le CIA dans le domaine des cambriolages
- Sur base du compte rendu journalier du CIA – favoriser la collaboration supra locale via des patrouilles préventives et des enquêtes supra zonales
- S'inscrire dans les évolutions technologiques de marquage des objets de valeur via de l'AD N synthétique

Management des collaborateurs

- Communiquer quotidiennement le bilan des activités et des constats des dernières 24HOO lors des changements de pause
- Assurer une formation permanente du personnel de 1^{er} ligne dans ce domaine, notamment via le passage de chaque nouvelle recrue durant ½ journée au labo de la PJF Nivelles
- Poursuivre l'investissement dans les collaborateurs formés en techno prévention
- Participation active au réseau d'arrondissement «Bandes itinérantes »
- Maintenir un fonctionnaire de référence dans le cadre du plan d'action tant à l'opérationnel qu'au niveau de la Section Locale de Recherches

Management des moyens

- Dégager les moyens financiers nécessaires pour la formation
- Recueillir l'appui du labo de la police fédérale
- Solliciter l'appui du Corps d'intervention de la police fédérale de Nivelles pour des patrouilles orientées
- Solliciter l'appui de la cavalerie de la police fédérale pour des patrouilles orientées
- Solliciter l'appui de l'administration communale dans le cadre des primes préventives
- Développer la surveillance électronique aux abords du territoire zonal via des caméras dites intelligentes

Management des processus

- Développer l'objectif et y travailler de façon transversale
- Vérifier et améliorer le cas échéant le guide d'intervention (processus primaire) lors du constat judiciaire

Partenaires

- Les autorités administratives et judiciaires
- Police fédérale de Nivelles (DCA : appui CIK + analyse stratégique arrondissementale – PJF : actions orientées) et Police fédérale – Direction Générale de la Police Administrative - section cavalerie
- RIQ (les citoyens au sens large du terme)
- CIA pour le suivi journalier
- CIZ local (analyse locale)

Suivi de l'objectif stratégique

- Nombre de cambriolages (répartition dans le temps et l'espace)
- Nombre de faits par X habitations (facteur de risque)
- Nombre de faits par rapport à la population (facteur de risque)
- Sentiment d'insécurité (moniteur de sécurité)
- Nombre de visites de techno prévention
- Nombre de primes communales accordées

Objectif stratégique (sécurité et qualité de vie)

Nous souhaitons contribuer à maîtriser l'insécurité routière dans notre zone

Leadership

- Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène
- Maintien de la Commission de la Circulation regroupant décideurs politiques, service travaux, service de l'urbanisme et police locale
- Maintenir la capacité opérationnelle actuelle affectée à la 7^{ième} fonctionnalité

Stratégie et politique

- Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (analyse locale et fédérale – baromètre de sécurité routière)
- Développer une convention de sécurité routière annuelle (plans d'action)
- Engager de façon orientée (temps et lieu) les moyens humains et techniques (répressif et préventif) selon l'analyse locale des accidents avec lésions corporelles
- Développer le partenariat avec la Région wallonne laquelle sera prochainement compétente en matière de sécurité routière

Management des collaborateurs

- Stimuler la formation continuée des collaborateurs dans ce domaine
- Disposer de la capacité humaine requise afin de pouvoir étoffer la cellule de circulation

Management des moyens

- Maintien du «Fonds de Sécurité Routière »
- Maintenir l'équipement (radars, véhicules, etc.) à un niveau performant
- Augmenter de façon linéaire et proportionnelle le nombre de niches pour le radar fixe répressif et les radars fixes préventifs

Management des processus

- Les membres du Conseil Zonal de Sécurité attendent du législateur une réforme légale de la procédure d'enrôlement des perceptions immédiates et transactions de roulage non honorées

Partenaires

- SPW Mobilité – SPF Intérieur (Convention de Sécurité Routière – Baromètre de la sécurité routière)
- L'autorité communale = c'est elle qui décide des moyens pour l'aménagement des voiries
- Administration communale : service des Travaux (exécution des travaux) + AG = secrétariat de la Commission communale de circulation
- Commission communale de circulation : organe politique examinant les plaintes des citoyens relatives au sentiment objectif/subjectif d'insécurité routière
- Police fédérale : appui au sens large du terme
- Région wallonne : tant au niveau politique que de l'exécution des travaux (SPW) sur les routes relevant de sa compétence

Suivi de l'objectif stratégique

- Nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles et en particulier "Baromètre de la circulation"
- Méthode – outil de suivi : Analyse locale des accidents de roulage (Qui ? Où ? Quand ? Pourquoi ?) + des actions policières préventives et répressives

Fréquence de mesures - mensuelles et globalisation annuelle

Objectif stratégique (sécurité et qualité de vie) :

Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène de la délinquance urbaine sur le territoire zonal

1er sous-objectif: Les nuisances

Leadership

- Le Conseil Zonal de Sécurité est conscient d'une approche multidisciplinaire du phénomène

- Les éventuels nouveaux phénomènes relevant de la notion «des nuisances » nécessitent une approche légale concertée entre l'administration communale et l'autorité judiciaire : adaptation de l'arsenal juridique selon l'apparition de nouveaux phénomènes
- Maintenir la capacité policière dégagée à ce stade (Capacité de 1,5 INP)

Stratégie et politique

- Approche préventive mais aussi répressive via les sanctions administratives communales

Management des collaborateurs

- Maintenir le niveau de collaboration entre l'Inspecteur de police affecté aux matières environnementales et les gardiens de la paix communaux
- Maintenir le niveau de collaboration entre la direction policière et le fonctionnaire sanctionnateur communal
- Maintenir et si possible augmenter la capacité opérationnelle des gardiens de la paix

Management des moyens

- Maintien de l'appui financier fédéral pour les gardiens de la paix
- Maintien et renforcement de la surveillance publique via des caméras

Management des processus

- Poursuivre l'échange d'informations (et les ordres de mission) entre le service environnement communal (agent sanctionnateur) et la direction opérationnelle de la zone de police

Partenaires

- Parquet pour les «grosses » matières ne faisant pas l'objet de sanctions administratives
- Administration communale : service environnement et en particulier l'agent sanctionnateur

Suivi de l'objectif stratégique

- Indicateurs : nombre d'interventions + nombre de PV de la compétence pénale ainsi qu'en matière administrative

Fréquence de mesure : mensuelle + globalisation annuelle

2ième sous-objectif : la violence dans l'espace public dont celui lié à l'insécurité dans et aux abords des gares SNCB situées sur le territoire zonal.

Leadership

- Confirmer un membre du personnel en qualité de pilote du plan d'action lié aux activités opérationnelles incluant notre zone de police.

Stratégie et politique

- Approche préventive via l'orientation de patrouilles zonales mais aussi une approche répressive via la collaboration à des opérations intégrées coordonnées soit par le DIRCO Bruxelles, soit par le DIRCO Nivelles ;
- Les opérations intégrées feront l'objet d'un ordre d'opération énonçant les objectifs poursuivis ;
- Accentuer la collaboration avec le groupe SNCB HOLDING – Corporate Security Service – en charge de la sécurité des infrastructures de la SNCB.
- Poursuivre et accentuer la collaboration avec la SPC de la Police fédérale
- Poursuivre et accentuer la collaboration avec le TEC Brabant wallon

Management des collaborateurs

- Lors d'opérations intégrées, définir les missions et les attentes de chaque participant ;

- Les opérations intégrées seront placées sous l'autorité du DIRCO organisateur avec l'appui opérationnel d'un Officier / ou direction locale intégrant l'ensemble des forces policières affectées à une opération géographiquement purement locale

Management des moyens

- Maintien des capacités locales et du SPC (Police fédérale – section police des chemins de fer) dans les actions orientées ;
- Maintien et recours à la vidéosurveillance tant communale que de la SNCB dans le cadre de son plan MAGELAN.

Management des processus

- Poursuivre l'échange d'informations (et les ordres de missions) entre la Police fédérale (SPC-BXL dès le 1/9/2013 tenant compte de la réorganisation de la Police fédérale) et la zone de police locale ;
- Poursuivre notre engagement au sein de la plate-forme « ligne 124 » avec les partenaires - Police fédérale dont DIRCO Bruxelles et Nivelles , SPC (Police des chemins de fer – Charleroi) , service « appui canin » , SNCB dont Corporate Security Service et SECURAIL ;
- Parquet de Nivelles et autres parquets concernés par la compétence territoriale spécifique liée au lieu du domicile lorsqu'un mineur est concerné.

Partenaires

- Police Fédérale - SPC Bruxelles dans le cadre de la restructuration du service fédéral;
- Police Fédérale : DCA - Nivelles via l'appui du Corps d'intervention (CIK);
- Les différents départements de la SNCB dont Corporate Security Service et SECURAIL;
- Service contrôle des TEC.

Suivi de l'objectif stratégique

- Indicateurs : nombre d'interventions + nombre de PV relatant des incidents sur notre territoire zonal à mettre en relation soit avec la ligne « 124 », soit aux abords d'une gare locale;
- Evaluation quantitative (personnes contrôlées) et qualitative (résultats concrets sur le plan administratif ou judiciaire liés à ces contrôles) au terme de chaque opération orientée et/ ou intégrée ;
- Fréquence de mesure : mensuelle + globalisation annuelle.

3^{ème} sous-objectif: Les stupéfiants

Leadership

- Le Conseil zonal de sécurité est conscient de la complexité du sujet qui relève de la police judiciaire (infraction à la loi mais avec une certaine "normalisation" en ce qui concerne les drogues dites douces) mais aussi de la police administrative, à travers les incidences sur le bon ordre public alimentant le sentiment "d'insécurité"

Stratégie et politique

- Sur le plan de la police judiciaire : respect stricte de la loi avec rappel à la norme légale, y compris les drogues douces qui demeurent interdites;
- Sur le plan de la police administrative: prévention via la sensibilisation des jeunes sur base du programme MEGA + application des Sanctions administratives communales (SAC) pour chaque comportement "dérangeant" au bon ordre public défini dans la sphère des compétences communales.

Management des collaborateurs:

- Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'approche mixte polices judiciaire et administrative.

Management des moyens

- Maintien de la capacité "opérationnelle" de la Section Locale de Recherche (SLR);
- Maintien et développement des connaissances en Méthode Particulière de Recherche (MPR) et plus particulièrement le "know how" de l'exploitation téléphonique.

Management des processus

- Veiller à la qualité de la circulation de l'information zonale entre départements et en particulier le personnel de l'Opérationnel, la Proximité et le SLR;
- Veiller à la qualité de la circulation de l'information externe (RIR).

Partenaires

- Police Fédérale : PJF Nivelles section "stups" et les officiers "MPR" + Gestionnaires Locaux des Informateurs (GLI);
- Police Fédérale - appui canin;
- Autorités communales - adaptation des contraventions du règlement général de police en sanctions administratives communales pour les comportements nuisibles;
- Autorités judiciaires et en particulier magistrat de référence "stupéfiants" parquet de Nivelles.

Suivi de l'objectif stratégique

- BNG - baromètre de la sécurité - suivi du nombre de notices 60 (dossiers ouverts) sur notre territoire tant au niveau des personnes consommatrices que du trafic et de la production.

Objectif stratégique (service et fonctionnement policier) :

Nous souhaitons garantir et optimiser en permanence la philosophie du community policing en stimulant la transversalité au sein de l'organisation

Leadership

- La finalité est de stimuler une philosophie de proximité au travers du fonctionnement de l'ensemble de nos départements.
- Décloisonner l'échange des informations et permettre une réaction policière efficace et efficiente

Stratégie et politique

- La mise en place d'un pool de référent de proximité dans l'ensemble de nos départements et la formalisation des procédures transversales de travail seront stimulées et supervisées quotidiennement.
- Les partenariats seront stimulés notamment avec le CIC, le CIA et tous les partenaires impliqués dans la gestion des informations policières...)

Management des collaborateurs

- Sensibilisation des collaborateurs au but poursuivi en stimulant leur implication positive ;
- Stimulation de chaque collaborateur à la recherche proactive de solutions policières au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes.
- Développement du savoir-faire, du savoir être et du savoir travailler ensemble dans un travail policier de première et deuxième lignes en adéquation avec les procédures décrites

Management des moyens

- Mise en place d'une politique de communication rapide et efficace privilégiant les nouvelles technologies

Management des processus

- Cfr la chapitre management des processus

Partenaires

- Recherche permanente des bonnes pratiques existant au sein de la police intégrée mais aussi au sein d'autres organisations.

Suivi de l'objectif stratégique

- Veiller au fonctionnement transversal lors des réunions quotidiennes de la direction
- Vérification des produits sortant via les chefs de départements et ce tant au niveau qualitatif que quantitatif

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

4.1. Communication Externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2009-2013

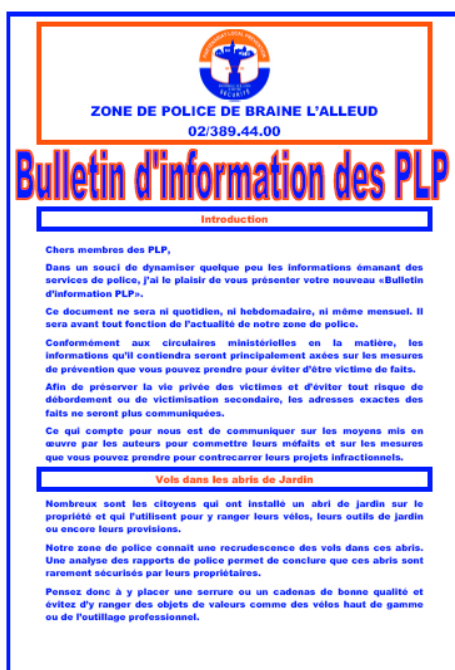
La communication externe de la politique policière est un élément essentiel en matière de transparence et de rendre compte pour les différents partenaires du Conseil Zonal de Sécurité. Cette communication a été principalement « annuelle » lors de la globalisation des différents « indicateurs ». Ce bilan sert également dans le cycle PDCA (Plan – Do – Check –Adjust) et permet, via une approche objective, une injection efficace et efficiente des moyens disponibles.

Cette communication doit aussi être perçue comme un outil préventif : le citoyen (le bénéficiaire du service) doit savoir ce qu'il *risque* lors de la violation d'une norme et par conséquent doit *être incité* à la réflexion en vue d'adapter son comportement de telle sorte qu'il soit compatible avec la norme sociale.

Le Conseil Zonal de Sécurité constate que cette communication est essentiellement externe via la presse tant écrite qu'audiovisuelle et se réjouit de cette excellente collaboration.

Toujours en externe, le protocole de communication entre le parquet et la direction de la zone de police permet un compte-rendu journalier des activités des dernières 24h00 de la zone de police via notre officier chargé des relations avec la presse.

Ce même collaborateur est également en relation régulière avec les différents coordinateurs des PLP via la rédaction de Bulletin d'Information des PLP.



4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2014-2017

Le Conseil Zonal de Sécurité communiquera le PZS pour approbation aux autorités fédérales comme prévu légalement. Il sera également remis pour information au Conseil communal.

Les différents partenaires s'engagent à une communication aussi large que possible après ces deux premières étapes tant vers l'externe qu'en interne. Les membres s'engagent à poursuivre la

communication selon les processus développés depuis l'exercice 2005-2008 repris sous la rubrique précédente.

La collaboration quotidienne avec la presse se fera en parfaite concertation avec l'autorité judiciaire selon les directives du protocole évoquée au point 4.1.1.

4.2. Communication Interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009-2013

Le Chef de corps, en parfaite collaboration avec le CIZ (alimenté quotidiennement par la CIA pour les faits de l'arrondissement judiciaire de Nivelles) , les chefs de département (affectés aux fonctionnalités de base) et les OPJ d'équipe , a mis en place des outils internes de communication :

- Rencontre quotidienne, en matinée (9h00 - 9h30), des chefs de départements présents et de l'OPJ de garde pour évaluation supradépartementale des activités et constatations réalisées les dernières 24h00 tant au niveau des processus primaires que des processus d'appui;
- communication quotidienne au personnel des constatations effectuées dans les phénomènes prioritaires lors des briefings (attention requise du personnel –orientation temporelle et territoriale des patrouilles) ;
- communication du bilan annuel des activités et des constats (cycle PDCA) à tous les collaborateurs avec présentation power point ;
- développement du suivi journalier des phénomènes prioritaires via CIZ (alimenté quotidiennement par CIA en ce qui concerne les faits dans l'arrondissement judiciaire) et actualisation quotidienne informatique accessible à tous les collaborateurs ;
- communication du PZS à chaque nouveau collaborateur arrivant dans la zone de police.

4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2014-2017

Les processus de communication tels que repris sous le cycle précédent seront poursuivis et améliorés selon les constatations et les suggestions d'amélioration émises par l'ensemble du personnel toujours dans un esprit de "management participatif".

Ainsi la rencontre quotidienne des chefs de département (niveau stratégique) avec l'OPJ (niveau opérationnel) renforce la circulation de l'information interne et favorise le décloisonnement des services tout en responsabilisant les cadres moyens dans leur fonction charnière entre la direction (niveau stratégique) et le personnel de base (niveau application).

Ces rencontres sont la concrétisation du modèle de fonctionnement du "Community Policing" , se trouvent en lien direct avec le contenu du présent document et en particulier les "priorités retenues".

CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN

5.1. Améliorer et innover

Le PZS 2009-2013 a fait l'objet d'une approbation commune des ministres de l'Intérieur et de la Justice par courrier daté du 03/12/2008.

La critique du document est extrêmement positive même si les autorités fédérales font apparaître que "*certaines données extérieures* à la zone de police apporteraient une plus-value dans l'établissement de son image. De nombreuses annexes étayent régulièrement les données présentes dans le plan, mais le lien avec ces dernières pourrait être amélioré. En outre, il aurait été intéressant de retrouver en annexe des données citées dans le plan (ex.baromètre de la sécurité routière)*"

Nous avons dès lors tenu compte de cette « unique » remarque en améliorant le panel d'études et d'analyses stratégiques sur des thèmes de délinquance et constatons que la bibliographie comprend pas moins de 30 documents (!) auxquels il est régulièrement renvoyé dans les points développés dans la structure du PZS. Certains de ces documents, particulièrement volumineux, s'ils ne sont joints, sont consultables sur des sites de publication spécifiés dans la bibliographie.

En ce qui concerne, le choix des objectifs stratégiques selon le modèle d'argumentation repris sous le point 3.2.1, la responsabilité en incombe à l'ensemble des acteurs du Conseil zonal de sécurité, lesquels de façon **pragmatique et réaliste**, ont tranché dans des choix qui peuvent se multiplier, d'une part, ou encore être pondérés à l'aide de matrices voire d'autres outils scientifiques, d'autre part. Ce document se veut proche de la situation de terrain, est largement motivé par des analyses, émanant de divers services, et des constatations des diverses "autorités", dont les conclusions se rejoignent. Par conséquent, l'ensemble des acteurs du Conseil zonal de sécurité ont décidé de ne pas s'égarer dans des exercices d'évaluation, de pondération et de consultations populaires. Nous insistons également sur l'équilibre qu'il appartient de conserver entre les moyens humains disponibles au sein de la zone de police et le choix des priorités, dans une zone de police uni communale où tous les acteurs du CZS sont suffisamment "proches" du terrain et de sa réalité quotidienne pour être en mesure de "décider" sans se "tromper"

Considérant l'effectif au 1.1.2013, ainsi que l'expérience au niveau des cycles de mobilité (Cfr point 2.6.1.), il est indiqué de ne pas se lancer dans des déclarations d'intention *démesurées*,

Par conséquent, le non choix actuel d'une priorité ne signifie nullement, qu'en cours d'exercice, selon le cycle annuel du PDCA, les objectifs stratégiques ne soient pas réorientés sur base de deux variables:

- L'évolution des moyens et en particulier humains;
- L'évaluation annuelle selon le cycle PDCA.

*Certaines données extérieures sans toutefois préciser lesquelles.

5.2. Approbation

Le Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 est approuvé le _____ par

Vincent SCOURNEAU
Bourgmestre – Président de la zone de police

Jean-Claude ELSLANDER
Procureur du Roi de l'arrondissement judiciaire de Nivelles

Stéphane VANHAEREN
Commissaire Divisionnaire - Chef de corps de la zone de police

Daniel DERIDDER
Commissaire Divisionnaire - Directeur coordinateur de la Police fédérale à Nivelles

Jean-Luc NOEL
Commissaire Divisionnaire- Directeur judiciaire de la Police judiciaire fédérale à Nivelles

CHAPITRE 6

PLANS D'ACTION ET PROJETS

LISTE DE DISTRIBUTION

- SPF Intérieur et Justice
- Madame la Gouverneure de la province du Brabant wallon
- Monsieur le Bourgmestre de Braine-l'Alleud
- Aux membres du Conseil communal de Braine-l'Alleud
- Monsieur le Procureur du Roi à Nivelles
- Police fédérale déconcentrée à Nivelles – DIRCO et DIRJUD
- Administration communale de Braine-l'Alleud – service environnement
- A tous les membres du personnel de la zone de police de Braine-l'Alleud tant du cadre opérationnel que CALOG
- A la population de la commune/zone de Braine-l'Alleud – via le site internet de la zone de police

ANNEXES (Bibliographie)

- 1. Rapports annuels des activités de la zone de police 2009 à 2012;**
- 2. Plan National de Sécurité 2012/2015 - consultable www.polfed.be - publications;**
- 3. Plan Zonal de Sécurité 2009/2012 prolongé à 2013 - consultable sur www.zpbrainelalleud.be;**
- 4. Déclaration de politique générale pour la législature communale 2013/2018;**
- 5. Baromètre de la criminalité 2008 à 2012- CGO - intégrés dans les rapports annuels;**
- 6. Baromètre de la circulation 2008 à 2012 - CGO - intégrés dans les rapports annuels;**
- 7. Aperçu annuel des accidents de roulage 2008 à 2012 - CGO + étude locale annuelle du "bureau circulation" de la zone de police - intégré dans les rapports annuels;**
- 8. Infractions routières - données CGO - 2007 à 2012 ;**
- 9. Image Policière de l'Arrondissement de Nivelles / comparative à l'image nationale et par zone de police du Brabant wallon - DCA Nivelles - analyse stratégique - février 2012;**
- 10. Image Policière de l'Arrondissement de Nivelles / comparative à l'image nationale et par zones de police du Brabant wallon - DCA Nivelles - analyse stratégique - mars 2013**
- 11. Moniteur de sécurité 2008 - 2009 - y compris l'analyse spécifique pour la province du Brabant wallon - consultable sur site www.polfed.be - publications;**
- 12. Aperçu du phénomène de la "criminalité itinérante" dans l'arrondissement de Nivelles - DCA Nivelles - analyse stratégique - le 7/8/2012;**
- 13. Aperçu du phénomène des "vols à main armée" dans l'arrondissement de Nivelles - DCA - analyse stratégique - le 9/8/2012;**
- 14. Aperçu du phénomène de "l'immigration illégale et du trafic des êtres humains" dans l'arrondissement de Nivelles - DCA - analyse stratégique - le 27/11/2012;**
- 15. Aperçu du phénomène de la "criminalité informatique" dans l'arrondissement de Nivelles, DCA Nivelles - analyse stratégique - le 12/10/2012;**
- 16. Aperçu du phénomène de la "traite des êtres humains" dans l'arrondissement de Nivelles - DCA Nivelles - analyse stratégique - le 29/1/2013;**
- 17. Analyse du risque des "vols à main armée sur des cibles commerciales" dans l'arrondissement de Nivelles - DCA Nivelles - analyse stratégique - le 16/11/2012;**
- 18. Analyse des accidents de la circulation avec lésions corporelles dans l'arrondissement de Nivelles + analyse comparative ZP Braine-l'Alleud - DCA Nivelles - analyses stratégiques des 30/5 et 17/6/2013;**
- 19. Baromètre "cambriolages dans habitations 2009/2012" - DCA Nivelles - analyse stratégique du 7/5/2013;**
- 20. Aperçu du phénomène des "stupéfiants" dans l'arrondissement de Nivelles - DCA Nivelles, le 1/3/2013;**
- 21. Approche sur les victimes de faits criminels - analyse stratégique à la demande de la ZP Braine-l'Alleud par DCA Nivelles - le 28/3/2013;**
- 22. Contextualisation des chiffres de la criminalité sur base du baromètre de la criminalité 2011/2012 pour la ZP Braine-l'Alleud - SAT SPF Intérieur - le 9/4/2013;**

- 23.SPF Economie - DG Statistique et information économique - site internet - données relatives à la commune de Braine-l'Alleud consultables sur www.spfeconomie.be;**
- 24.Test-Achats numéro 566 - juillet/août 2012;**
- 25.Priorités exprimées par Police Fédérale - SPC - pour le Brabant wallon - dans le cadre de la politique policière - le 23/4/2012;**
- 26.Priorités exprimées par DCA Nivelles - Monsieur le Directeur Coordinateur - dans le cadre de la politique policière - le 23/2/2012;**
- 27.Priorités exprimées par PJF Nivelles - Monsieur le Directeur Judiciaire - dans le cadre de la politique policière - le 23/2/2012;**
- 28.Priorités exprimées par Madame la Gouverneure du Brabant wallon - dans le cadre de la politique policière - le 7/3/2012;**
- 29.Priorités exprimées par Monsieur le Procureur du Roi de Nivelles - dans le cadre de la politique policière - le 24/2/2012;**
- 30.Image Policière Nationale de Sécurité 2011 - Police Fédérale - Analyse Stratégique - CD ROM communiqué en interne aux divers services de la Police intégrée;**
- 31.Processus PZS 2014-2017.**